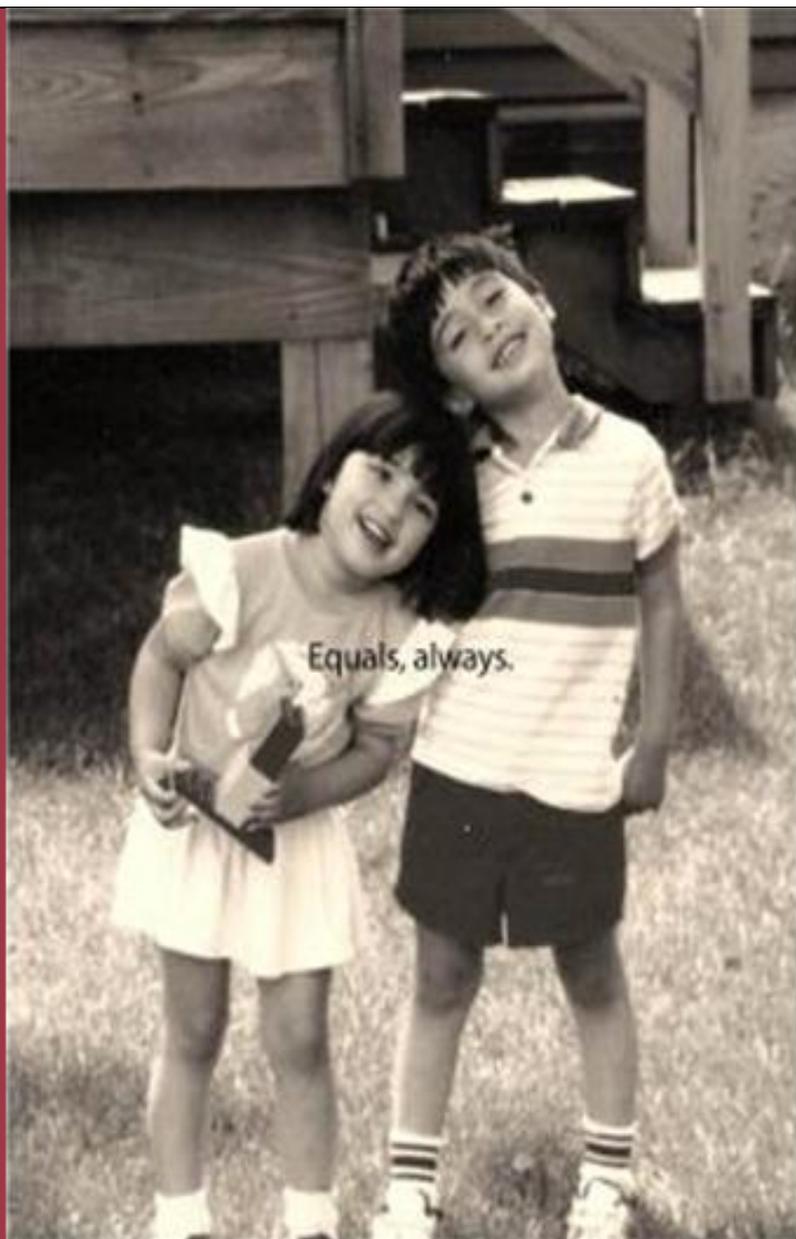


COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Compilation des bonnes pratiques pour promouvoir une éducation exempte de stéréotypes de genre et définir les moyens de mettre en œuvre les mesures figurant dans la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation

RÉVISÉ 16.1.2015

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Contents

Introduction.....	5
Autriche	6
Belgique (Flandres)	8
Belgique (Fédération Wallonie)	12
Belgique	27
Chypre	30
Finlande	33
France	35
Allemagne	40
Grèce	52
Hongrie	54
Pays Bas.....	55
Pologne	59
Espagne	60
Suède	65
Turquie	67
Annexe	69

Introduction

La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour assurer la protection des droits de l'homme, le fonctionnement de la démocratie, le respect de l'État de droit ainsi que la croissance et la durabilité économiques. La promotion de l'égalité des genres dans et par l'éducation est un préalable à l'égalité de facto entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie sociale.

L'évolution des relations entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes et l'abandon des stéréotypes de genre sexistes et sexuels sont essentiels pour parvenir à l'égalité des genres, qui serait bénéfique à l'ensemble de la société. Parce qu'elle façonne les représentations ainsi que les attitudes et les comportements de genre, l'éducation est un facteur déterminant de lutte contre les stéréotypes et un vecteur de changement social et culturel. En tant qu'Organisation vouée à la protection et à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe milite pour l'égalité entre les femmes et les hommes et une éducation non stéréotypée à tous les niveaux du système d'enseignement. La Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation apporte aux États membres des outils pratiques pour promouvoir l'égalité des genres dans et par l'éducation.

Les résultats du premier cycle de suivi de la Recommandation indiquent que si, dans une grande majorité d'États membres du Conseil de l'Europe, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes est bel et bien intégré dans leurs législations nationales en matière d'éducation, la mise en œuvre de la stratégie destinée à une approche intégrée de l'égalité dans leurs systèmes éducatifs reste partielle.

Cette compilation de bonnes pratiques a pour objectif de donner des exemples d'activités significatives et prometteuses déployées dans les États membres du Conseil de l'Europe pour promouvoir une éducation exempte de stéréotypes de genre et définir les moyens de mettre en œuvre les mesures figurant dans la Recommandation relative à l'approche intégrée de l'égalité dans l'éducation. Les initiatives présentées incluent entre autres des campagnes destinées à informer et à encourager les filles et les jeunes femmes à choisir des professions non stéréotypées, mais aussi des programmes de formation à l'égalité des genres pour les enseignants et des subventions accordées aux familles pour encourager la scolarisation des jeunes filles.

Le partage de bonnes pratiques est un outil de référence très utile pour les pays qui ont entrepris de concevoir de nouvelles actions. Tous les partenaires désireux de promouvoir l'égalité dans l'éducation et de combattre les stéréotypes de genre dans et par l'éducation trouveront dans cette compilation de précieuses ressources.

Snežana Marković
Directrice générale de la Démocratie
Conseil de l'Europe

AUTRICHE

BONNE PRATIQUE: FINDE DEINEN EIGENEN WEG – TROUVE TA PROPRE VOIE

GROUPE CIBLE: JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Il s'agit d'une campagne destinée à informer les jeunes filles et les jeunes femmes des voies professionnelles qui s'offrent à elles, et des salaires associés, et à les encourager à choisir des métiers non stéréotypés. Parmi les matériels figurent une page web avec un tableau pour comparer les salaires d'emplois typiquement féminins/masculins, une vidéo et d'autres informations particulièrement utiles.

LIENS UTILES: WWW.FINDEDEINENWEG.AT

BONNE PRATIQUE: LA JOURNEE DES GARÇONS

GROUPE CIBLE: GARÇONS DE 14-18 ANS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Cette manifestation, qui cible les garçons entre 14 et 18 ans, a été lancée par le ministère des Affaires sociales dans l'objectif d'augmenter le nombre d'hommes dans les métiers de l'éducation et du social.

Le projet, qui permet aux garçons de participer à une journée de test dans des écoles et des hôpitaux, ambitionne de modifier les traditionnels rôles de genre dans les métiers.

Selon le service du marché du travail en Autriche, malgré les opportunités professionnelles qu'offrent les secteurs de l'éducation et du social, seuls trois emplois sur 10 y sont occupés par des hommes.

LIENS UTILES: WWW.BOYSDAY.AT

BONNE PRATIQUE: LA JOURNEE DES FILLES – DES PROFESSIONS NON STEREOTYPEES DANS LE SECTEUR PUBLIC

GROUPE CIBLE: JEUNES FILLES DE 10-16 ANS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

La journée des filles, qui a lieu le quatrième jeudi d'avril, vise à informer les jeunes filles au sujet des possibilités de métiers non stéréotypés dans le service public et à les encourager à opter pour des carrières techniques ou scientifiques. Dans le cadre de cette journée, les institutions publiques ouvrent leurs portes et proposent des présentations pratiques ainsi que des ateliers très instructifs.

LIENS UTILES: WWW.GIRLSDAY-AUSTRIA.AT; [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/GIRLSDAYAUSTRIA](https://WWW.FACEBOOK.COM/GIRLSDAYAUSTRIA);

BONNE PRATIQUE: PAGE D'ACCUEIL SUR LE GENRE ET L'ECOLE

GROUPE CIBLE: ENSEIGNANTS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Il s'agit d'une page d'accueil, créée par le ministère fédéral de l'Éducation et des Questions de femmes, qui présente quantité d'informations sur une éducation intégrant la perspective

de genre, et notamment des projets, diverses données, des manifestations et des brochures sur le sujet, ainsi que les coordonnées de spécialistes des questions de genre.

LIENS UTILES: WWW.GENDER.SCHULE.AT

BONNE PRATIQUE: **ÉCOLE DE COMMERCE ET DE TOURISME HERTHA FIRNBERG A VIENNE**

GROUPE CIBLE: **ENSEIGNANTS**

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

L'école de commerce et de tourisme Firnberg accueille pour une formation initiale environ 800 étudiants, dont deux tiers sont des étudiantes. Dans le cadre de sa mission qui est de contrer les stéréotypes de genre, l'école a mis en place un cours de sciences informatiques et management, en partenariat avec l'Université technique des sciences appliquées de Vienne. Si ce cours a davantage séduit un public masculin, il a cela dit incité les jeunes femmes à envisager des alternatives en matière professionnelle.

Depuis 2010/2011, l'école se consacre à la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'éducation. Le programme consacré aux technologies de l'information porte sur des aspects techniques et favorise qui plus est l'acquisition de compétences linguistiques et sociales. En outre, les enseignants y sont sensibilisés aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

LIENS UTILES: WWW.FIRNBERGSCHULEN.AT

BELGIQUE / FLANDRES

BONNE PRATIQUE: « GENDER IN THE BLENDER » (LE GENRE, UNE QUESTION DE MELANGE)

GROUPE CIBLE: ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

« Gender in the blender » est le titre du matériel pédagogique utilisé dans le secondaire sur les questions de genre et la gestion de la diversité. La base n'en est pas le traditionnel fossé entre hommes et femmes, mais l'identité unique de chaque individu. Chaque individu est en effet un mélange des différents aspects que sont le sexe, l'influence de la culture, l'orientation sexuelle et la perception psychologique. Le mélangeur (*blender*) symbolise ce mélange qui caractérise chaque individu. Cette perspective prend en compte les différences individuelles parmi les femmes et les hommes, en évitant les stéréotypes et en luttant contre la stigmatisation. C'est l'idée de la diversité appliquée au thème du genre ; les différences entre les individus ne sont pas nivelées, mais bel et bien reconnues et valorisées.

Ce matériel présente un intérêt pédagogique spécifique. Les jeunes apprennent à réfléchir en mettant les choses en balance, à gérer la diversité et à affirmer leur différence.

Les tensions que génèrent l'affirmation de sa personnalité d'une part et le jugement des pairs d'autre part offrent le point de départ d'une discussion sur la diversité des genres et les questions transgenres dans le cadre scolaire. De cette façon, il est possible de se référer aux expériences des jeunes et d'élargir leurs perspectives. Dans ce contexte, les jeunes parviennent à se détacher des règles sociales imposées (en matière de genre) pour découvrir et construire leur propre identité. De plus, ils peuvent ainsi prendre conscience de leurs propres règles (en matière de genre) et de l'influence et de la pression sociale qu'ils exercent sur les autres.

Les enseignants et les chefs d'établissement peuvent travailler au développement de cette tolérance et de cette ouverture de différentes façons, en commençant par adopter une attitude de respect et de conscience de soi. Les enseignants peuvent encourager cette attitude par le contenu des programmes qu'ils délivrent. À cette fin, nous avons conçu ce kit pédagogique. Pour autant, il convient de ne pas sous-estimer l'importance de l'attitude du professeur dans la classe et son rôle d'exemple. Quant aux chefs d'établissement, ils peuvent développer une vision et une politique de l'école qui instaurent un cadre et un espace propices à l'expression de la diversité. L'utilisation de ce kit est limitée à la salle de classe.

Sur le site web, vous trouverez des conseils pour une école neutre du point de vue du genre et respectueuse des élèves LGBT, ainsi que des exemples pratiques de politiques en faveur de la diversité.

LIENS UTILES: WWW.GENDERINDBLENDER.BE

CONTACTS: **Wivina Van der Steen, Tél. : +32 16-26 73 94**
gelijkekansen@vlaamsbrabant.be

COMMENTAIRES:

Plus d'informations dans l'extrait traduit du kit pédagogique.

BONNE PRATIQUE: GENRE ET DIVERSITE SEXUELLE DANS L'ÉDUCATION
GROUPE CIBLE: ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le 23 octobre 2012, le ministre flamand de l'Éducation et de l'Égalité des chances a invité un large éventail d'acteurs et d'organisations de premier plan du secteur de l'éducation à signer une déclaration commune pour la mise en œuvre d'une politique sensible au genre et respectueuse des élèves LGBT dans les écoles.

Par cette déclaration, les écoles flamandes se sont engagées à mettre en place une approche structurelle (en termes de pédagogie et de politique) pour sensibiliser aux questions de genre et de diversité sexuelle et instaurer un environnement d'ouverture et de tolérance pour tous les élèves, les enseignants et les autres personnels éducatifs.

Cette déclaration a ensuite été traduite en actions concrètes. Un enseignant a été spécialement désigné pour faire un état des lieux et compiler les matériels pédagogiques et didactiques existants. Cette compilation consiste notamment à remplir des cartes qui contiennent toutes les informations pratiques sur les matériels pédagogiques. Grâce à ces cartes, les écoles peuvent facilement retrouver les outils appropriés si elles sont confrontées à un problème lié au genre dans une classe.

En septembre 2013, un projet de suivi a été mis en œuvre. Pour une durée de deux ans, deux enseignants ont été désignés pour travailler à la mise en œuvre d'une politique sensible aux questions de genre et adaptée aux LGBT dans les écoles.

Le projet se compose de deux volets :

- la conception et l'expérimentation de journées d'étude (dans des établissements du primaire et du secondaire), mises en pratique dans plusieurs établissements du pays durant les années scolaires 2013-14 et 2014-15 :
 - la préparation de projets pilotes durant l'année scolaire 2014-2015.
- Des établissements de différents réseaux éducatifs seront choisis pour tester le développement de nouvelles approches. Cette expérience posera les bases d'un instrument d'information contenant des lignes directrices et des bonnes pratiques dont s'inspirer pour concevoir des politiques soucieuses de l'égalité des genres dans les écoles.

LIENS UTILES: « Kijkwijzer »:
www.genderklik.be/Portals/genderklik/Kijkwijzer/Kijkwijzer%20gender%20op%20school%20%28ingevuld%29.pdf
Compilation de matériels d'enseignement :
www.genderklik.be/Levenslooplijn/Genderleerjeoekopschool/Infofiches.aspx
« Gender click » (site sur les questions de genre):
www.genderklik.be

CONTACTS: Nathalie De Bleeckere, Département flamand de l'éducation
NATHALIE.DEBLEECKERE@OND.VLAANDEREN.BE

BONNE PRATIQUE: GENDER CLICK 1.0 POUR GARÇONS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le genre est une question qui interpelle principalement les femmes et que le grand public associe plus particulièrement aux femmes et aux personnes LGBT. Or, les questions de genre concernent tout un chacun, y compris les hommes. Il existe quantité d'études scientifiques sur la masculinité dont le grand public n'a pas connaissance.

Que pensent les garçons et les filles de la masculinité ? Sont-ils conscients de l'influence des stéréotypes de genre sur les filles et les garçons ?

Au moyen de processus d'apprentissage interactifs menés avec des groupes de garçons et de filles dans le secondaire, le projet explore comment et en quels termes les jeunes appréhendent la masculinité. Ces processus sont à la base de la création d'un site web, associé à des outils pédagogiques, dont l'objectif est de permettre aux jeunes de comprendre comment les stéréotypes de genre au sujet des hommes influent sur leur vie. Fondamentalement, le projet a pour but de conférer une visibilité à l'impact des stéréotypes au sujet de la masculinité et d'en faire un sujet de débat. Il vise aussi à sensibiliser les jeunes et à les faire réagir aux questions de genre.

D'octobre 2013 à avril 2014, plusieurs processus d'apprentissage interactifs ont été mis en œuvre en coopération avec des groupes d'écoles, de la quatrième à la sixième année du secondaire (jeunes d'environ 16 ans). L'approche est inspirée de la méthode de la communauté d'apprentissage.

Le travail s'est effectué en groupes mixtes, à l'exception de certaines parties du processus, qui ont été menées en groupes séparés de filles et de garçons. L'expérience montre en effet que les adolescentes et les adolescents ont tendance à adopter des comportements stéréotypés en matière de genre dès lors qu'ils sont en groupes mixtes ; les groupes non mixtes constituent un environnement « protégé » dans lequel ils/elles peuvent réfléchir plus librement. Les garçons ont été invités à réfléchir au phénomène de la masculinité et à la façon dont celui-ci interagit avec leur identité. Les filles devaient réfléchir à la façon dont elles perçoivent les garçons/les hommes, et à l'impact que cela peut involontairement avoir.

Le projet, financé par *Equal Opportunities in Flanders* et mis en œuvre par *Genderatwork*, a permis de concevoir un parcours d'apprentissage flexible en coopération avec les écoles intéressées. Il consiste en trois réunions de groupe et des enquêtes individuelles au début et à la fin du parcours. De cette façon, il est possible de suivre en permanence le processus d'apprentissage des participants et d'évaluer la dynamique de groupe.

En bref, le projet englobe :

- des classes du secondaire (de la 4^e à la 6^e année) ;
- l'information des enseignants ;
- trois sessions de groupes avec des groupes mixtes/non mixtes ;
- une enquête individuelle.

Résultats du projet : le site web et le programme d'enseignement.

LIENS UTILES: WWW.GENDERATWORK.BE

CONTACTS: [Katlijn Demuynck, info@genderatwork.be](mailto:Katlijn.Demuynck@genderatwork.be)

BONNE PRATIQUE: LE GENRE DANS L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

GROUPE CIBLE: ENFANTS D'AGE PRESCOLAIRE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Dans l'enseignement préscolaire, filles et garçons se ressemblent encore beaucoup. Pourtant, lentement mais sûrement, un changement se produit. À la fin de la maternelle, ils sont devenus des filles et des garçons, en possession d'une conscience claire de leur différence. Les codes et les standards utilisés pour distinguer les filles des garçons sont souvent très démodés et stéréotypés. Pourquoi le rose n'est-il pas pour les garçons. ? Et le football pas pour les filles ? D'où proviennent ces idées ?

Plus que jamais, filles et garçons semblent grandir sur des planètes différentes. Les stéréotypes de genre sont comme une camisole de force. Mais, comme nous voulons tous trouver notre place, nous faisons de notre mieux pour nous adapter aux attentes que la société place en nous.

Quel rôle les directeurs d'école et les enseignants jouent-ils dans l'enseignement préscolaire ? Comment faire en sorte que les enfants d'âge préscolaire puissent tout simplement être eux-mêmes et qu'ils apprennent à se respecter mutuellement, quels que soient leurs points communs et leurs différences ? La brochure sur le genre à la maternelle (*Gender click in pre-school*) fournit une réponse à ces questions. C'est là le résultat d'une recherche-action de *Genderatwork*, subventionnée par *Equal Opportunities in Flanders*. Ce guide a été conçu à partir de visites dans des maternelles, de discussions avec des enseignants et la direction des établissements, de comparaison d'expériences, d'enquêtes individuelles et d'entretiens approfondis. Il fournit des exemples, des tuyaux et des astuces pour travailler sur le genre dans la classe et à l'école (aides visuelles, matériels d'enseignement neutres du point de vue du genre, jeux de rôle non stéréotypés, espace de jeu, bibliothèque, groupes de pères, etc.).

LIENS UTILES: WWW.GENDERATWORK.BE

CONTACTS: KATLIJN DEMUYNCK, INFO@GENDERATWORK.BE

BELGIQUE - FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

BONNE PRATIQUE : STEREOTYPES SEXISTES VEHICULES AUPRES DES JEUNES PAR LES MEDIAS

GROUPE CIBLE : JEUNES

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

L'étude sur l'intégration par les jeunes des stéréotypes sexistes véhiculés par les médias, réalisée en 2006 et présentée lors de nombreux colloques, conférences, etc., montrait notamment que les jeunes intègrent particulièrement bien les stéréotypes sexistes. Ils sont de grands consommateurs de télévision, et un grand nombre des émissions qu'ils préfèrent (séries TV, clips, dessins animés) sont porteurs de stéréotypes sexistes. Certains jeunes semblent, plus que d'autres, adhérer à ce type de stéréotypes, et être influencés par l'univers que ces émissions leur proposent.

Il importait donc de faire prendre conscience à tous, jeunes et moins jeunes, à quel point il est important de développer son sens critique face aux médias qui nous entourent et parfois, nous submergent. Cette réflexion a mené à la réalisation et la diffusion de la bande dessinée « ***Stéréotype toi-même*** » réalisée avec **Fred Jannin & Catheline**.

Depuis janvier 2009, 83.000 exemplaires de la publication « ***Stéréotype toi-même*** » ont été diffusés dans les écoles primaires et secondaires et les hautes écoles pédagogiques de la Communauté française, ainsi qu'auprès de toutes institutions, associations ou personnes en faisant la demande.¹

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE

BONNE PRATIQUE : « SEXES & MANUELS »

GROUPE CIBLE : ENSEIGNANT-E-S, INSPECTION SCOLAIRE, MAISONS D'EDITION, EQUIPES OU SERVICES PEDAGOGIQUES, POUVOIRS ORGANISATEURS ET TOUTE AUTRE INSTITUTION OU ORGANISATION PUBLIQUE OU PRIVEE ACTIVE DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Depuis fin 2006, en application du décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire, la Commission de pilotage de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles, a été désignée pour octroyer son agrément, sur base de l'avis rendu par un Collège d'avis constitué d'inspecteurs de l'enseignement, sur les manuels scolaires, logiciels scolaires et autres outils pédagogiques qui lui sont soumis en vue de leur utilisation au sein des établissements d'enseignement obligatoire.

Tant pour les manuels que les logiciels et les autres outils pédagogiques, le Collège rend son avis après avoir vérifié que le produit qui lui est soumis est conforme à une série de critères dont « *Le respect des principes d'égalité et de non-discrimination tels que notamment définis aux articles 10 et 11 de la Constitution, par les lois du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité*

¹ <http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=7606>

des chances et la lutte contre le racisme, par le décret du 19 mai 2004 relatif à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement »².

Dans ce cadre, la Direction de l'Égalité des Chances a travaillé en collaboration avec les Services de l'Inspection de l'Enseignement, de novembre 2008 à 2012, en vue de réaliser un **manuel de détection des stéréotypes sexistes** à l'usage des enseignant-e-s, inspecteurs-trices, éditeurs-trices, auteur-e-s, équipes ou services pédagogiques, pouvoirs organisateurs et toute autre institution ou organisation publique ou privée active dans le domaine de l'enseignement en Communauté française.

Ce manuel de détection, intitulé « **Sexes et manuels** »³ vise à permettre aux acteurs éducatifs de s'interroger sur le respect des principes d'égalité des femmes et des hommes, filles et garçons et de la discrimination fondée sur le critère du sexe au sein des manuels scolaires.

Destiné aux inspecteurs et inspectrices, aux enseignant-e-s, aux formateurs et formatrices de futur-e-s enseignant-e-s et aux acteurs de la chaîne du manuel scolaire (maisons d'édition, auteur-e-s, illustrateurs et illustratrices, etc.), cet outil a pour objectif de faire connaître les résultats des **recherches récentes** en la matière et de leur communiquer des **clés de lecture** leur permettant de détecter les **représentations stéréotypées, voire sexistes**, afin de **promouvoir une représentation égalitaire des femmes et des hommes** au sein des manuels scolaires et autres outils pédagogiques.

Cet outil est décomposé en plusieurs parties :

1. Pourquoi cette publication: en quoi les stéréotypes liés au sexe sont, ou non, porteurs d'inégalités ou de discriminations au sein des manuels scolaires.

- Impact des stéréotypes des stéréotypes sexistes au sein des manuels sur les élèves ;
- Définition des termes « stéréotype », « discrimination », « dimension de genre » ;
- Présentation d'études et recherches.

2. Les manuels sous la loupe : présentation d'illustrations qui exemplifient les critères d'analyse des manuels au regard du genre.

- Sous-représentation numérique des filles et des femmes ;
- Filles et des garçons stéréotypés ;
- La place des hommes et femmes ;
- Des femmes dans l'Histoire et l'actualité ;
- Les contes traditionnels ;
- Absence du féminin dans la syntaxe.

3. Synthèse et recommandations

« *Sexes et manuels* » a été présenté au public lors d'un colloque organisé le 16 octobre 2012 où plus de 350 personnes étaient présentes. La publication a été diffusée à plus de 8000 exemplaires auprès des formateur-trice-s, enseignant-e-s et inspecteur-trice-s qui en faisaient la demande.

² Articles 3, 1° et 12, 1° du décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire.

³ <http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=9454>

D'autre part, des contacts ont été pris avec les maisons d'édition de manuels scolaires et des collaborations ont pu se mettre en place avec celles souhaitant développer cet aspect au sein de leurs publications.

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE

BONNE PRATIQUE : **SOUS REPRESENTATIONS DES FEMMES DANS LA CARRIERE UNIVERSITAIRE**

GROUPE CIBLE : **UNIVERSITES ET HAUTES ECOLES**

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

La déclaration de politique communautaire 2009-2014 précise :

« *Eu égard à la sous-représentation des femmes dans la carrière universitaire, le Gouvernement s'engage à :*

- *amplifier la sensibilisation des différents niveaux (facultés, départements des ressources humaines,...) à la problématique ;*
- *objectiver la situation par la réalisation d'études statistiques comparatives, et d'une analyse approfondie des causes de l'évolution différenciée des carrières des hommes et des femmes dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ;*
- *adopter des mesures qui permettent de réduire l'écart entre la présence des femmes et des hommes, et notamment renforcer la transparence des critères de sélection et de promotion et la présence d'experts en « genre » dans les commissions de sélection pour mettre en évidence les éventuels biais. »*

En vue de répondre à ces demandes, une **recherche portant sur les inégalités de représentation des femmes et des hommes au sein de la population étudiante et aux différents niveaux de la carrière académique dans les universités francophones de Belgique** a été réalisée à la demande du Ministre Marcourt chargé de l'Enseignement supérieur et de la Ministre Laanan chargée de l'Egalité des chances de la Communauté française de Belgique.⁴

Réalisée par le Département d'Économie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles, cette recherche-action vise à mettre en évidence les évolutions des populations étudiantes au cours des dix dernières années dans les différentes universités francophones et à analyser la représentation des femmes aux différents niveaux de la carrière académique afin de tester l'hypothèse du cheminement spontané vers plus d'égalité.

La recherche est composée de trois parties, à savoir la présentation et l'analyse des évolutions ; les facteurs explicatifs relatifs aux inégalités constatées et les politiques à mettre en œuvre pour les corriger.

Première partie : le constat

Via une analyse détaillée de l'évolution par sexe des étudiants, par filière et aux différents niveaux d'étude universitaire, et des membres du corps académique, par filière et aux différents de la carrière, l'objectif est de mettre en évidence les étapes où la « déféminisation » s'opère. Ce constat est complété par des informations sexuées relatives à l'âge de passage des différentes étapes, au nombre de participants et au taux de réussite.

⁴ <http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=8887>

Deuxième partie: les facteurs explicatifs

Il s'agit d'une analyse des procédures de nomination et de sélection, de la composition des commissions impliquées dans les processus de promotion afin d'évaluer la responsabilité des institutions. Pour ce faire, une enquête auprès d'un échantillon de professeur-e-s a été réalisée pour identifier leurs perceptions des inégalités dans leur université et les questionner par rapport aux politiques qui pourraient être mises en place pour plus d'égalité. Une autre enquête auprès d'un échantillon de doctorants d'une même année a également été effectuée afin d'identifier leurs trajectoires au cours des premières années qui ont suivi l'obtention de leur thèse: ces trajectoires diffèrent-elles selon le sexe ? Quelle est la probabilité pour ces doctorants de faire une carrière académique ?

Troisième partie : les politiques

Le but est de dresser un panorama des mesures entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs pour corriger les écarts de genre et étudier leur efficacité à partir des évaluations qui ont été faites à l'étranger afin de suggérer des mesures correctrices précises à mettre en œuvre dans une perspective normative à l'aune des politiques menées à l'étranger et des analyses de leur impact.

Les résultats de cette recherche-action ont été présentés lors de la Conférence « Femmes et Universités » qui s'est tenue le mercredi 7 mars 2012 à l'Université Libre de Bruxelles.

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE

BONNE PRATIQUE : **COMPRENDRE LES INEGALITES ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS**

GROUPE CIBLE : **ENSEIGNANT-E-S, INSPECTION SCOLAIRE, CHEF-FE-S D'ETABLISSEMENTS**

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Un double constat a amené la Direction de l'Égalité des chances à lancer, en avril 2008, l'appel à projets « **Encourager la recherche de genre portant sur les inégalités entre les filles et les garçons dans l'enseignement en Communauté française de Belgique** ».

Le premier constat porte sur les tendances générales observées en termes de scolarité sexuée : les filles réussissent en moyenne mieux que les garçons à l'école, mais restent cantonnées dans des filières moins porteuses d'emploi et prometteuses en termes de carrière tandis que les garçons présentent un taux d'échec scolaire plus important que les filles. Le deuxième constat visait le déficit de recherches menées, en Communauté française, sur la question des inégalités des filles et des garçons dans le système éducatif. En effet, la majorité des études de référence disponibles en Belgique francophone provenaient de France et/ou du Québec et, en cela, ne permettaient pas aux décideurs de disposer d'informations suffisantes pour dresser un constat circonstancié pour développer des politiques soucieuses d'égalité entre les sexes en matière d'enseignement.

Aussi, afin d'encourager et de soutenir la recherche de genre portant sur les inégalités entre les filles et les garçons dans l'enseignement en Communauté française de Belgique, et d'identifier ces inégalités, un appel à projets visant à mener des études expliquant les facteurs d'inégalités, tant pour les filles que les garçons, au sein de tous les réseaux et des niveaux maternel, primaire et secondaire général, technique et professionnel en Communauté française, a été lancé.

Quatorze projets ont été déposés par différentes universités et centres de recherche. Sept d'entre eux ont été sélectionnés et financés d'octobre 2008 à novembre 2009. Chaque projet a été suivi par un comité d'accompagnement spécifique, composé de représentant-e-s de la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Communauté française, de l'AGERS (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique) et des Ministres ayant en charge l'Égalité des Chances et l'Enseignement obligatoire. Ce comité a veillé à la cohérence des objectifs poursuivis tandis que des rencontres réunissant à plusieurs reprises les sept équipes de recherches ont permis des échanges fructueux entre les différent-e-s chercheur-e-s impliqués.

Au niveau des **thèmes abordés**, la plupart des recherches partent de la constatation d'un écart entre l'égalité formelle et réelle en matière d'orientation scolaire et professionnelle. D'un côté, les textes officiels reconnaissent un droit à l'égalité des filles et des garçons en matière d'accès à tous les types d'études et de formations, sans distinction de sexe. D'un autre, on remarque sur le terrain une orientation toujours très différenciée des filles et des garçons, teintée par le genre dans les choix de cours (littéraires/scientifiques), d'études et de professions.

Descriptif sommaire des recherches et recherches actions⁵

- **L'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement secondaire aux prises avec le genre. Enquête auprès des centres PMS du réseau libre subventionné** (Synergie asbl, en partenariat avec : la Fédération des Centres PMS du réseau libre (FCPL), intégrée au SeGEC).

Objectifs et enjeux :

- Repérer l'existence, les contours et les formes sous lesquelles apparaissent les questions liées au genre dans la problématique de l'orientation scolaire et professionnelle en milieu scolaire ;
- Comprendre où et comment insérer cette question dans les pratiques et représentations existantes ; utiliser le matériel récolté et son analyse pour stimuler ou renforcer la réflexion et la diffusion des pratiques innovantes, adapter les outils existants ou en créer des nouveaux, étudier les aménagements et dispositifs à mettre en place pour améliorer ou modifier les pratiques de façon à y intégrer la question du genre.

- **Promouvoir l'orientation des filles vers les options scientifiques dès l'enseignement secondaire** (Unité d'Analyse des Systèmes et des Pratiques d'Enseignement (aSPe), ULg).

Objectifs et enjeux :

- Concourir à l'égalisation de l'orientation des garçons et des filles dans les filières scientifiques via l'information et la formation de leurs enseignants ;
- Dresser l'état de la question de l'égalité de genre en sciences dans l'enseignement (résultats, attitudes, motivations, diplômes...).

- **Les déterminants de l'orientation scolaire. Une recherche-action sur les trajectoires des filles et des garçons dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel en Communauté française de Belgique** (Centre d'Etudes Sociologiques (CES), Facultés universitaires Saint-Louis).

⁵ Rapports complets sur www.egalite.cfwb.be - <http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=7674>

Objectifs et enjeux :

- Éclairer le jeu des mécanismes à l'œuvre à un moment-clé du parcours scolaire : l'orientation à la fin du premier degré (1^{er} volet) ;
- Expliquer les déterminants des trajectoires scolaires atypiques des « rescapées du destin scolaire et sexué », c'est-à-dire les parcours de réussite des filles *a priori* défavorisées par les représentations sexuées traditionnelles (2^{ème} volet).

- **L'affranchissement des modèles de sexe comme facteur de meilleure réussite scolaire** (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM)).

Objectifs et enjeux :

Vérifier que les stéréotypes sexués, limitatifs et réducteurs, ainsi que les pratiques qui les accompagnent de la part des différents acteurs scolaires, dont les jeunes eux-mêmes, entrent significativement en contradiction avec les attitudes et comportements qui favorisent l'attachement et la réussite scolaire.

- **Approche comparative selon les sexes de la représentation des jeunes par rapport à leur avenir professionnel et à leur future conciliation vie familiale – vie professionnelle et de l'impact sur leurs choix scolaires** (Etudes sur le Genre et la Diversité (EGID) – HEC-ULg).

Objectifs et enjeux :

- Préciser quelles sont les représentations des jeunes- garçons et filles – par rapport à leur avenir professionnel et à leur conciliation vie familiale-vie professionnelle ;
- Tenter d'expliquer ces différences dans leurs représentations par des éléments de leur vécu.

- **Inégalités entre garçons et filles en milieu scolaire : pistes concrètes pour décoder et prévenir les facteurs discriminants dans les pratiques éducatives** (Université des Femmes).

Objectifs et enjeux : Cerner les différentes dimensions et critères d'une aide concrète aux équipes éducatives en matière d'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons :

- Comment outiller les enseignants ?
- Quelle forme pourrait prendre un outil capable de donner aux enseignants des « lunettes de genre » leur permettant à la fois de décoder les facteurs discriminants entre filles et garçons et de prévenir efficacement les inégalités h/f qu'ils pourraient induire dans l'exercice de leur profession ou que leurs élèves pourraient creuser ?

- **Le genre à l'école maternelle: développement d'un guide pratique pour l'enseignement maternel** (*Gender at work*).

Objectifs et enjeux: Créer un outil pratique de sensibilisation sur les dimensions de genre dans l'enseignement maternel prenant en compte :

- L'approche pédagogique de l'enseignant-e ;
- Le matériel pédagogique ;
- Les jouets, les livres ;
- La disposition de la classe (coins jeux etc...) ;
- La relation avec les parents (pères et mères) des élèves.

Les résultats de ces différentes recherches ont été présentés lors de deux **colloques**: le 7 décembre 2009⁶ à Bruxelles, organisé par la Direction de l'Égalité des Chances, et le 10 mai 2011 à Liège, organisé en collaboration avec la Province de Liège. Ces deux colloques ont été reconnus comme formation continuée des enseignant-e-s par l'Institut de formation en cours de carrière (IFC).

Ils continuent d'être l'objet de présentations lors de conférences, journées d'études et colloques, ainsi qu'à travers des **publications**⁷. D'autre part, afin de permettre une meilleure diffusion des résultats, une synthèse des différentes études est présentée dans le *Faits et Gestes* n°33 « **Filles-garçons, égaux dans l'enseignement ?** ».

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE

BONNE PRATIQUE : EXPOSITIONS

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Depuis 2007, la Direction de l'Égalité des Chances met gratuitement à disposition des établissements scolaires de l'enseignement secondaire et des associations travaillant avec les jeunes en Communauté française, trois expositions de photographies illustrant le thème des « Femmes en résistance ».

Abordant chacune un thème majeur, ces expositions constituent de véritables outils pédagogiques destinés à sensibiliser les jeunes de la Communauté française à la question du droit des femmes en Europe et dans le monde.

- « **Grandes résistantes contemporaines** » : de l'engagement continu de « nos » grandes résistantes aux femmes emblèmes de la paix dans le monde. Depuis janvier 2009, cette exposition est complétée de cinq grandes résistantes belges.
- « **Respect** » : parcours de l'association française « Ni putes ni soumises ».
- « **Mères de la place de mai: trente années de folie...** » : en Argentine, des femmes inventent un nouveau mode de lutte populaire.

Composées chacune d'une trentaine de photographies réalisées par le photographe **Pierre-Yves Ginet** et mises en scène par l'association « **Femmes ici et ailleurs** », chaque exposition thématique est facilement montable, démontable et transportable. Elle est également accompagnée de panneaux explicatifs et d'un guide pédagogique.

- Depuis 2011, une exposition complémentaire est mise à disposition du public, notamment scolaire, sur la question des violences conjugales. Ce photo-reportage, intitulé « **Vous ne pouvez pas rester comme ça, Madame... De l'urgence à l'indépendance, pour sortir des violences conjugales** » a pour volonté de valoriser l'énergie et la force que les femmes victimes de violences conjugales arrivent à déployer pour reprendre du pouvoir sur leur vie. Il met également en avant tout le travail admirable qui est accompli, au jour le jour, par des nombreux services d'aide et d'accompagnement.

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE

⁶ Les vidéos de ce colloque sont disponibles sur le site www.egalite.cfwb.be.

⁷ Claire Gavray, Alexandra Adriaenssens (dir.), *Une fille = un garçon ? Identifier les inégalités de genre à l'école pour mieux les combattre*, Coll. Compétences interculturelles, L'Harmattan, 2010.

BONNE PRATIQUE : « *Femmes et hommes dans l'histoire. Un passé commun* »

GROUPE CIBLE : ENSEIGNANT-E-S, INSPECTION SCOLAIRE

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

« Femmes et hommes dans l'histoire. Un passé commun » : un outil pédagogique à destinations des (futur-e-s) enseignant-e-s

Pourquoi écrire et enseigner une histoire mixte ? La réponse paraît évidente : parce que les femmes et les hommes ont, ensemble, construit jour après jour la société dans laquelle ils vivent.

L'histoire a profondément changé au cours du dernier quart du XXe siècle, réinterrogeant le choix des sources, les méthodes, la chronologie, les thèmes et les sujets. L'histoire se penche désormais sur la société dans toute sa complexité. Les sociétés sont abordées progressivement dans leur totalité, avec leurs classes sociales, leurs différences sexuées, leurs divisions ethniques.

Parallèlement, l'enseignement de l'histoire a connu de profondes mutations. Ce n'est plus un simple récit posant dans le passé des jalons politiques et guerriers, avec quelques fenêtres ouvertes sur les « grands moments » culturels et scientifiques. La démocratisation de la société et de l'enseignement a insufflé au programme d'histoire une nouvelle perspective, celle d'un apprentissage pour comprendre la société contemporaine et préparer les élèves à la citoyenneté.

Or, que voyons-nous toujours dans les manuels, et implicitement, dans l'énoncé des programmes ?

Si la dimension sociale est désormais bien intégrée, elle se limite toutefois aux différences de classes et à leurs relations respectives, sans poser la question du genre. Ainsi, la dimension sexuée de l'histoire, qui devrait traverser tous les chapitres d'un manuel car elle s'exprime dans tous les champs – politique, économique, social, culturel –, reste occultée ou perpétue une vision traditionnelle des rôles féminins, héritée du XIXe siècle.

L'ouvrage « Femmes et hommes dans l'histoire : un passé commun », réalisé par le CARHIF (Centre d'archives et de recherches en histoire des femmes) et publié aux éditions Labor Education, est destiné aux professeur-e-s de l'enseignement secondaire et aux futur-e-s enseignant-e-s, élèves des sections pédagogie des Hautes Ecoles. Il montre qu'une autre histoire est possible et qu'elle s'insère sans difficultés dans les programmes et méthodes définis par la Fédération Wallonie-Bruxelles en proposant aux enseignant-e-s des leçons « mixtes » où les femmes apparaissent aux côtés des hommes comme de véritables actrices de l'histoire politique, sociale, économique et religieuse.

Cet outil pédagogique se veut avant tout pratique et pragmatique. Une vingtaine de thèmes exemplatifs sont abordés. Ils portent sur l'histoire de l'Antiquité et du Moyen Age, en respectant scrupuleusement les contenus obligatoires et la démarche pédagogique du programme des 1^{er} et 2^e degrés pour les humanités générales et technologiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Présenté lors de la [conférence « Une autre Histoire est possible »](#) le 15 mai 2013 à Namur, le manuel est disponible gratuitement sur demande (dans la limite des stocks disponibles) *via* [egalite\(at\)cfwb.be](mailto:egalite(at)cfwb.be)

Une version pdf en couleurs de cet ouvrage est disponible sur le site de la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (www.egalite.cfwb.be) et sur le site du Carhif (www.avg-carhif.be) (http://www.avg-carhif.be/cms/enseigner_fr.php).

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE
[« Femmes et hommes dans l'histoire. Un passé commun » : un outil pédagogique à destinations des \(futur-e-s\) enseignant-e-s](#)

BONNE PRATIQUE : FORMATION INITIALE ET CONTINUEE DES ENSEIGNANT-E-S ET FUTUR-E-S ENSEIGNANT-E-S A L'EGALITE DES FILLES ET DES GARÇONS A L'ECOLE

GRUPE CIBLE : ENSEIGNANT-E-S ET FUTURS ENSEIGNANT-E-S

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

De nombreuses enquêtes démontrent que l'égalité des filles et des garçons à l'école est encore loin d'être acquise. Les filles choisissent moins les orientations scientifiques ; les garçons sont plus sollicités en classe ; les stéréotypes sexistes n'ont pas disparu des livres scolaires ; etc.

Aussi, La Fédération Wallonie-Bruxelles a développé un **module de formation initiale et continuée** à destination des enseignant-e-s et des futur-e-s enseignantes pour promouvoir l'égalité des garçons et des filles à l'école.

Réalisé par une équipe de professeur-e-s de l'Enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale, tous réseaux confondus, le module de formation initiale et continuée « **Filles-garçons : une même école ?** » introduit la dimension de genre et aide les enseignant-e-s à déconstruire les représentations sexuellement stéréotypées de manière structurelle. Il est organisé en 4 sections :

- enseignement maternel ;
- enseignement primaire ;
- enseignement secondaire ;
- enseignement supérieur.

Chacune de ces sections est organisée en différents environnements (institutionnel, pédagogiques, relationnel, etc.) proposant des pistes didactiques concrètes susceptibles de favoriser une réflexion sur les représentations du rapport filles-garçons à l'école.

Les (futur-e-s) enseignant-e-s pourront trouver sur le site des références et des définitions, des exemples d'activités, des réflexions d'enseignant-e-s sur des questions de genre, des questionnaires destinés aux élèves, des documents vidéo, etc.

Teaser vidéo de présentation du module de formation : <http://youtu.be/m57LSLdyY84>.
Accès au module de formation en ligne : www.egalitefillesgarcons.be.

LIENS UTILES : WWW.EGALITEFILLESGARONS.BE

BONNE PRATIQUE : ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES FILLES ET DES GARÇONS

GROUPE CIBLE : JEUNES

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Les indicateurs de l'enseignement réalisés par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2013 montrent que les filles réussissent en moyenne mieux à l'école que les garçons. En revanche, ces indicateurs montrent aussi qu'elles sont peu nombreuses à se diriger vers les formations les plus valorisées sur le marché du travail, autrement dit les formations scientifiques et techniques: les filles sont plus présentes dans les secteurs « habillement » (92 %) et « services aux personnes » (71 %), les garçons dans les secteurs « industrie » (97 %) et « construction » (96 %) et sciences appliquées (68 %). Dans l'enseignement professionnel, le secteur « service aux personnes » est, comme dans l'enseignement technique de qualification, fréquenté par 91 % de filles. Les filles sont aussi plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (66 %), « beaux-arts » (67 %) et « humanités artistiques » (66 %).

Aussi, depuis 2010-2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles encadre et soutient le projet **Girls day, Boys day**.⁸

Ce projet a pour objectif de déconstruire les stéréotypes liés au sexe dans les choix d'orientation scolaires et professionnelle. Il permet aux jeunes de faire une première expérience de terrain et de découvrir des métiers atypiques, exercés traditionnellement par des hommes ou par des femmes.

Depuis l'année scolaire 2012-2013, Girls day, Boys day est organisé par les Coordinations provinciales des cinq provinces francophones belges, en partenariat avec différents partenaires, et la Direction pour l'Egalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est cofinancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes dans le cadre de l'appel à projets de la politique locale.

Girls day, Boys day s'adresse aux élèves du premier et/ ou du second degré, au moment où ils sont confrontés à des choix professionnels, et se déroule en deux temps : des animations sont données en classe sur les questions des stéréotypes liés aux métiers et ensuite, des rencontres sont organisées avec des témoins exerçant une profession atypique pour leur sexe.

D'autre part, depuis 2013-2014, pour promouvoir les études et les métiers techniques et technologiques auprès des filles, et dépasser les préjugés, Agoria et la Fédération Wallonie-Bruxelles challengent les idées reçues en organisant les **journées Technogirls**, avec la participation active d'entreprises renommées du secteur de l'industrie.⁹

Neuf entreprises technologiques en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté germanophone accueillent des filles et des garçons de 6^{ème} primaire, organisant des rencontres avec des femmes de premier plan dans des entreprises technologiques afin de permettre aux jeunes - filles et garçons - de découvrir les différentes facettes des formations technologiques et la diversité des métiers techniques, scientifiques et technologiques.

LIENS UTILES : WWW.GDBD.BE

⁸ www.gdbd.be

⁹ www.technogirls.be

BONNE PRATIQUE : PRIX DE L'UNIVERSITE DES FEMMES

GROUPE CIBLE : ÉTUDIANT-E-S EN FIN DE CYCLE UNIVERSITAIRE OU ECOLES SUPERIEURES

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

L'Université des Femmes est un service d'éducation permanente destiné prioritairement aux femmes ayant quelques responsabilités dans des associations, administrations ou mouvements sociaux. Elle diffuse une analyse critique de la société avec une vision spécifiquement féministe. Pour cela, elle s'appuie sur la connaissance de travaux scientifiques féministes et sur ses propres travaux et recherches.

Chaque année, elle attribue un 'Prix de l'Université des Femmes' à un mémoire de l'enseignement supérieur qu'elle juge intéressant pour les 'Etudes/Femmes'. C'est pour elle une manière d'organiser un contact régulier avec les universités et écoles supérieures et de faire connaître les travaux réalisés en Communauté française.

La Direction de l'Égalité des Chances participe chaque année à la sélection du Prix de l'Université des Femmes et le finance. Depuis 2006, le prix comporte deux catégories : « Masters » et « TFE (travaux de fin d'étude) ». Aussi le budget a globalement été revu, notamment afin de valoriser le prix en en augmentant sa valeur.

LIENS UTILES :

WWW.EGALITE.CFWV.BE

[HTTP://WWW.UNIVERSITEDESFEMMES.BE/08_FEMINISME-BELGIQUE.PHP](http://WWW.UNIVERSITEDESFEMMES.BE/08_FEMINISME-BELGIQUE.PHP)

**BONNE PRATIQUE : PROGRAMME D'ACTION VISANT A PROMOUVOIR LA LITERATURE DE JEUNESSE
OUVRANT LES HORIZONS DES FILLES ET DES GARÇONS**

GROUPE CIBLE : ENFANTS, PARENTS, MAISONS D'EDITIONS, BIBLIOTHEQUES

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

En 2010, la Direction de l'égalité des Chances a initié, en partenariat avec la Promotion de la littérature de jeunesse du Service général des Lettres et du Livre, un programme d'action visant à promouvoir la littérature de jeunesse ouvrant les horizons des filles et des garçons.

Ce programme d'action est né suite à l'organisation, le 17 juin 2010, d'une après-midi d'information et de réflexion, autour des travaux et en présence de Mme Anne Dafflon Nouvelle, Docteure en psychologie de l'Université de Genève (UNIGE), cofondatrice de l'association Lab-elle, destinée à mettre en évidence les « albums (pour enfants) attentifs aux potentiels féminins ». Cet après-midi a été suivie de conférences sur la thématique lors du Salon de littérature de jeunesse en octobre 2010.

Le programme d'action comporte trois volets qui verront leur concrétisation en octobre 2011 :

- Une **sélection** d'une centaine de livres, éditée par le Service général des Lettres et du Livre, complétée par des articles de fond rendant compte de la richesse de ce thème en littérature de jeunesse. Ce projet a été mené en partenariat avec le Service des Lettres et du livre du MFVB, qui publie chaque année une sélection de livres de jeunesse par thématique. La thématique de l'année 2012 était « Des livres pour ouvrir l'horizon des filles et des garçons » :

http://www.litteraturedejeunesse.cfwb.be/fileadmin/templates/sgll/res/telecharger/images_2012/Binder1_DEs_livres_pour_ouvrir_pour_calameo.pdf.

- « **Rose ou bleu, seulement si je veux** » (Latitude Jeunes, Organisation de Jeunesse): exposition relative aux stéréotypes de genres présents dans la littérature enfantine et formation à cette exposition, qui s'adresse aux professionnels désirant louer et apprendre à utiliser l'exposition « Rose ou bleu seulement si je veux! ». <http://www.latitudejeunes.be/Activites/Formations/Pages/Formation-a-lexpo-Rose-ou-bleu-seulement-si-je-veux.aspx>.

La formation a pour objectifs :

- d'entraîner à utiliser des outils afin de percevoir les stéréotypes concernant les rôles des hommes et des femmes dans les livres pour enfants ;
- de montrer le fonctionnement de l'exposition et ses exploitations possibles ;
- de partager les livres issus de la sélection qui décloisonnent les rôles limitant reçus en fonction de notre sexe.

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE

BONNE PRATIQUE : **SENSIBILISATION DES JEUNES À LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AMOUREUSES**

GROUPE CIBLE : **JEUNES**

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Pouvant bénéficier de l'expérience accumulée par deux campagnes de grande ampleur visant la sensibilisation des jeunes et d'une étude quantitative et qualitative sur la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes, la Communauté française a lancé, le 13 février 2008, veille de la saint Valentin, la campagne « **Aime sans violence** »¹⁰.

Fruit d'une **collaboration** entre différents secteurs politiques, administratifs (Égalité des Chances, Enseignement obligatoire, Aide à la Jeunesse, Promotion de la Santé, Jeunesse, Aide aux victimes de maltraitance et Audiovisuel), et associatifs¹¹, la campagne « Aime sans violence » s'adresse aux jeunes de 14 à 18 ans, filles et garçons, en tant que victimes, auteur-e-s et/ou témoins.

Elle vise à :

- permettre aux jeunes de reconnaître les signes de violences psychologiques, verbales, physiques et sexuelles dans leurs relations amoureuses et dans celles de leur entourage ;
- lier cette reconnaissance à la déconstruction des stéréotypes et des mythes qui entourent les relations amoureuses et la violence ;
- donner aux jeunes victimes ou aux témoins de ces violences les conseils, les adresses des relais éventuels et les numéros de téléphone où obtenir de l'aide.

¹⁰ <http://www.ainesansviolence.be>.

¹¹ Amnesty International Jeunes, Cap Sciences humaines, Centre d'Éducation à la Famille et à l'Amour, Centre de Prévention des Violences conjugales (Bruxelles), Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (Liège), Conseil des Femmes Francophones de Belgique, Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, Fédération des maisons de jeunes, Fédération des Planning familiaux des Femmes Prévoyantes Socialistes, Garance, Le Monde selon les Femmes, Magenta, PRAXIS, Quand les jeunes, Réseau pour l'élimination des violences entre partenaires, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues (La Louvière), Université de Paix.

Le livret et l'affiche « Discrimination toi-même » sont illustrés par Catheline et Frédéric Jannin. Forte de son succès, plusieurs successifs ont été nécessaires et nous ont permis d'atteindre une diffusion de 62.000 brochures.

Information

Outre une large diffusion de la campagne « Discrimination toi-même » auprès des acteurs scolaires, une collaboration a été développée avec le **Service Assistance école** (AGERS, DGEO) dans le cadre du Plan d'action visant à garantir les conditions d'un apprentissage serein (P.UM.A.S.) et du Service d'aide d'urgence aux établissements scolaires lors de la finalisation d'un guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire.

Ainsi, une collaboration a permis une relecture du guide à la lumière du décret discrimination.

D'autre part, en 2010, le Centre, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont lancé un appel d'offres pour la réalisation d'un **sondage** et d'un colloque sur la perception et la gestion par les enseignants et les autres acteurs de l'enseignement obligatoire des discriminations vécues à l'école.

Le sondage effectué par le Centre de recherche CLEO de l'Université de Liège, lancé fin 2010, a donné lieu à un rapport de synthèse. Des questions à débattre sont proposées par les chercheurs en fin de chaque partie, des pistes de solutions émanant des acteurs de terrain sont également reprises.

Ce rapport a pu être présenté au public enseignant à différentes reprises, notamment lors du Salon de l'Éducation 2013.

Formation

La priorité a été mise sur la sensibilisation et l'information des personnels ayant des missions de conciliation et de médiation.

Ainsi, en 2010, les médiateurs scolaires, exerçant tant à Bruxelles qu'en Wallonie, et les agent-e-s des équipes mobiles, le « staff » de l'inspection scolaire (Inspecteur général coordinateur, Inspecteurs et inspectrices généraux et inspecteurs chargés de la coordination) et les inspecteurs et inspectrices des Centres PMS ont bénéficié de séances d'informations au décret anti discrimination.

En 2011, ce sont les chefs d'établissements scolaires (dans le cadre des ateliers d'information), les agent-e-s du service Assistance école et les médiateurs de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les coordinatrices provinciales, qui ont été visés.

De manière générale, il est apparu que les acteurs à former étaient nombreux et les ressources limitées. Aussi depuis 2011, la Direction Egalité des chances, ainsi que l'IEFH et le Centre, ont entamés des collaborations avec l'École d'Administration Publique (EAP) et l'Institut pour la Formation en cours de Carrière (IFC) en vue d'intégrer dans leurs modules de formation la question de la discrimination.

Depuis 2012, des modules de formation continuée de deux jours ont été mis sur pied, en collaboration avec l'IFC, à destination des inspecteurs et inspectrices de l'enseignement. A ce jour, une centaine d'inspecteurs et d'inspectrices ont participé à ces séances de formation qui se poursuivront en 2014.

LIENS UTILES : WWW.STOP-DISCRIMINATION.BE

CONTACTS UTILES : **ALEXANDRA ADRIAENSSENS : 02 413 26 42 – ALEXANDRA.ADRIAENSSENS@CFWB.BE**

BELGIQUE

BONNE PRATIQUE : APPORTS D'EXPERTISE EN MATIERE D'EGALITE DES SEXES

GROUPE CIBLE : ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Conseil de l'Éducation et de la Formation

Le **Conseil de l'Éducation et de la Formation** (CEF) est un organe consultatif qui rassemble vingt-huit organisations issues du monde de l'Enseignement et de la Formation professionnelle en Communauté française.

Constitué de deux chambres distinctes, l'une de la **Formation** et l'autre de **l'Enseignement** ainsi que d'un **Conseil** réunissant ces dernières, le CEF permet non seulement le dialogue et l'échange entre ces deux mondes mais constitue aussi pour les francophones, Wallons et Bruxellois, un espace d'expression de leurs préoccupations communes.

Le CEF a été situé par le législateur au sein du Secrétariat Général de la Communauté française. Le décret¹³ qui le fonde lui a confié la mission de traiter tous les sujets qui concernent l'avenir de l'éducation et de la formation en établissant des liens entre ces deux mondes.

Depuis 2005, un-e membre de la Direction de l'Égalité des Chances siège au sein du CEF, y représentant le Secrétariat Général du Ministère de la Communauté française. Par ses lectures attentives des projets d'avis, ses commentaires et suggestions émis durant les travaux, la Direction de l'Égalité des Chances met son expertise au service du CEF et travaille à la prise en compte de la dimension de genre au sein de celui-ci.

Commission de pilotage du système éducatif

Depuis février 2009, la directrice de la Direction de l'Égalité des Chances participe, en tant qu'invitée, aux réunions de la Commission de pilotage de l'enseignement.

Instaurée dans sa forme actuelle par le décret du 27 mars 2002, la Commission de pilotage, présidée par l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, rassemble en son sein des représentant-e-s des acteurs institutionnels du monde de l'enseignement obligatoire en Communauté française. De par les compétences et l'appartenance de ses membres, elle constitue un lieu privilégié d'échanges multilatéraux, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement et des performances du système éducatif.

Commission Enseignement du Conseil des femmes francophones de Belgique

Depuis mars 2004, la Commission Enseignement du CFFB, dont la Direction de l'Égalité des Chances fait partie, mène une réflexion en matière d'égalité entre les sexes dans le système éducatif: égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, lutte contre les stéréotypes sexistes véhiculés par les outils pédagogiques et les enseignant-e-s en classe, développement des études de genre au niveau de l'enseignement supérieur, etc.

¹³ Décret du 12 juillet 1990 créant le Conseil de l'Éducation et de la Formation des la Communauté française (M.B. 19.10.1990)

Site web « Mon métier, mon avenir »¹⁴

Le site « Mon Métier, Mon Avenir », mis en place par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS), s'inscrit dans le cadre de la priorité n° 3 du Contrat pour l'école qui vise à orienter efficacement chaque jeune et permettre à chaque fille et à chaque garçon de construire positivement son projet de vie dans une optique d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Le site renseigne sur l'organisation même de l'école (obligations, encadrement, outils, trucs et astuces pour organiser son travail, ...), sur les multiples choix de types d'enseignement pour le niveau secondaire ainsi que les perspectives d'études supérieures. Le site initie aussi à la connaissance de multiples métiers : fiches métiers, vidéo d'interviews de professionnels, descriptifs de tâches types par secteur...

Depuis 2008, la Direction de l'Égalité des Chances apporte son expertise en veillant à l'absence de stéréotypes sexistes, tant dans les textes que dans les illustrations, et à la féminisation des grades, titres et noms de métier.

Institut de formation en cours de carrière

En matière de formation continuée des **enseignant-e-s**, l'IFC (Institut de formation en cours de carrière) propose, depuis 2006, des **formations sur la thématique de l'Éducation au genre et à la diversité sexuelle**. Les objectifs de ces formations visent à promouvoir l'égalité et la mixité des sexes dans l'enseignement à travers la formation en cours de carrière traitant de la problématique du genre et notamment la lutte contre les stéréotypes sexistes.

Dans ce cadre, la Direction de l'Égalité des Chances a fait part, en février 2009, de différentes propositions et/ou éléments de vigilance des formations en matière d'intégration de la dimension de genre dans les formations continuées organisées par l'IFC.

Pour l'année scolaire 2010-2011, en plus d'un intitulé de formation traitant directement de la problématique « Pour une éducation non sexiste et ouverte à la diversité », les éléments de vigilance et de recommandation sont poursuivis avec comme exigence de présenter diverses ressources disponibles pour compléter les informations et prendre en compte les propositions de la Direction de l'Égalité des Chances (<http://www.egalite.cfwb.be>).

Études de genre

La Direction de l'Égalité des Chances a apporté son expertise dans le cadre de *l'étude de faisabilité pour la création d'un master interuniversitaire en étude de genre en Belgique*, commanditée par la Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances, en charge de la politique d'asile et de migration et coordonnée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et menée par l'asbl Sophia du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Le projet a un double objectif : la réalisation d'une étude de faisabilité qui mènera idéalement (dans une phase ultérieure) à la création effective d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique et la création d'une large base, pour ce master, auprès des autorités académiques et politiques ; stimulant ainsi la réflexion sur l'enracinement

¹⁴ <http://www.monmetiermonavenir.cfwb.be/>

structurel des études de genre dans les universités belges.

Les résultats de l'étude ont été publiés dans un rapport final présenté au public au printemps 2011.

LIENS UTILES : WWW.EGALITE.CFWB.BE

CONTACTS UTILE : **ALEXANDRA ADRIAENSSENS : 02 413 26 42 – ALEXANDRA.ADRIAENSSENS@CFWB.BE**

CHYPRE

BONNE PRATIQUE: COMITE INTERDEPARTEMENTAL ET PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE DES GENRES DU MINISTERE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

GROUPE CIBLE: ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE GENERAL, SECONDAIRE TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE, ET MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DU TROISIEME DEGRE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le ministère de l'Éducation et de la Culture a pour mission prioritaire d'assurer aux filles et aux garçons des chances égales dans l'éducation, sans discrimination, à tous les niveaux de l'enseignement. Le ministère a constitué un Comité interdépartemental qui réunit des représentants de tous ses départements et services. Ce Comité supervise et coordonne toutes les questions relatives à l'égalité des genres en lien avec les mesures prises par le ministère. Dans l'objectif d'incorporer la stratégie relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques éducatives et les pratiques scolaires, le comité a préparé un plan d'action qui promeut l'égalité des genres. Ce plan d'action englobe des démarches pour sensibiliser à l'égalité des genres, sur la base de trois objectifs :

1. l'inclusion de l'égalité des genres dans toutes les questions liées aux structures du système éducatif ;
2. l'inclusion du principe de l'égalité des genres dans les questions en lien avec la formation continue des enseignants ; et
3. l'autonomisation de la famille grâce à la promotion de l'égalité des genres.

Parmi les exemples de l'inclusion de l'égalité des genres dans les questions en lien avec la structure du système éducatif figurent notamment :

- L'élaboration de mesures orientées sur toutes les formes de stéréotypes, notamment pour combler le fossé entre les femmes et les hommes, relève de la promotion de cet objectif. La suppression des stéréotypes fait partie des actions qui caractérisent une citoyenneté active. Développer une citoyenneté active, en mettant l'accent sur la solidarité sociale et l'élimination des stéréotypes dans les processus éducatifs, parmi les objectifs prioritaires de l'année scolaire 2013-2014, est une façon de parvenir à l'égalité des genres.
- La création, par l'Institut pédagogique, d'une page web dédiée à l'égalité des genres qui comporte des informations utiles, une bibliographie et du matériel pédagogique pour la promotion de chances égales pour les filles et les garçons et l'intégration des questions de genre dans les processus éducatifs.
- L'utilisation des journées continues à l'école qui permettent aux élèves de prolonger leur temps scolaire, en étudiant et en participant à d'autres activités culturelles, sportives et éducatives.
- La mise à profit des zones d'éducation prioritaire.
- La prévention et la lutte contre la violence et la délinquance à l'école et dans la famille (départements de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire général, services de psychologie scolaire).

- L'Institut pédagogique, en collaboration avec la Commission pour l'égalité des genres dans l'emploi et la formation professionnelle, et les départements de l'enseignement secondaire général, de l'enseignement secondaire technique et professionnel ont organisé un concours de dissertation sur l'égalité des genres pour les élèves de 11^e année.
- La conduite d'enquêtes sur les besoins et les aspirations des femmes de divers antécédents culturels – et ceux de leurs enfants –, pour développer des structures éducatives/professionnelles axées sur le développement des compétences linguistiques et l'orientation professionnelle (Institut pédagogique, instituts d'État d'enseignement supérieur et département de l'enseignement secondaire général).
- La plupart des projets de recherche portant sur les élèves et les enseignants, à tous les niveaux de l'enseignement, permettent de collecter et de traiter des données statistiques ventilées par sexe (ministère de l'Éducation et de la Culture, Institut pédagogique, Centre pour la recherche et l'évaluation dans l'éducation).
- La mise en œuvre de programmes dans les écoles afin de promouvoir l'égalité des genres et le respect auprès de tous les élèves, quels que soient leurs antécédents ou leur sexe (services de psychologie scolaire).
- La mise en œuvre de programmes spécifiques pour promouvoir la discussion au sujet des choix éducatifs et professionnels dans la classe, donner aux filles et aux garçons une idée plus juste des opportunités accessibles dans les différents secteurs, en particulier les métiers dominés par l'un des sexes, encourager la participation accrue des femmes dans les domaines techniques et promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies, refonder l'éducation secondaire technique et professionnelle et séduire un public féminin (ministère du Travail, de la Protection et de l'Assurance sociale et ministère de l'Éducation et de la Culture, département de l'enseignement secondaire technique et professionnel et services d'orientation scolaire et professionnelle).

La formation continue proposée aux enseignants englobe leur sensibilisation et leur formation à l'égalité des genres, un travail de réflexion au sujet de leur propre identité, de leurs croyances, valeurs, préjugés, attentes, attitudes et représentations de la féminité/masculinité, ainsi que de leurs pratiques d'enseignement. Elle vise aussi à intégrer l'égalité, la diversité et la perspective de genre dans divers domaines. Parmi les exemples d'inclusion du principe d'égalité des genres dans les questions liées à la formation continue des enseignants et l'autonomisation de la famille pour la promotion de l'égalité des genres figurent notamment :

- Des stages de formation pour sensibiliser aux questions de genre associées au fossé entre femmes et hommes au travail (formation sur une à trois journées) s'adressent à tous les enseignants du primaire et du secondaire, tous les conseillers d'orientation du secondaire et tous les inspecteurs du primaire et du secondaire, ainsi que les parents (collaboration de l'Institut pédagogique, des services d'orientation scolaire et professionnelle et du ministère du Travail, de la Protection et de l'Assurance sociale).

- La formation des enseignants et des parents sur les questions en lien avec la citoyenneté active, le multiculturalisme, l'inclusion/exclusion sociale, les questions identitaires et les relations entre filles et garçons, la sensibilisation à l'égalité des genres grâce à des séminaires et des programmes de formation dans les écoles (Institut pédagogique).
- Des ateliers pour les enseignants (enseignement primaire et secondaire) organisés par l'Institut pédagogique et l'Institut méditerranéen pour les études de genre (*Mediterranean Institute of Gender Studies, MIGS*).
- La formation continue des enseignants sur les questions en lien avec la prévention et la lutte contre la délinquance (départements de l'enseignement primaire, secondaire général, secondaire technique et professionnel, Institut pédagogique).
- L'organisation de conférences/séminaires sur les questions de genre pour les enseignants à tous les niveaux de l'enseignement (Institut pédagogique).
- L'organisation d'ateliers pour les enseignants et les élèves destinés à la promotion de l'égalité et de l'inclusion (services d'orientation scolaire et professionnelle).

LIENS UTILES: [Institut pédagogique de Chypre \[en grec\]](#)

CONTACTS: ATSIAKKIROS@MOEC.GOV.CY

FINLANDE

BONNE PRATIQUE: **Prise en compte du genre dans l'éducation de la petite enfance – rencontre « égalité » dans les maternelles (2012-2014 et 2014-2015)**

GROUPE CIBLE: **Éducatrices de la petite enfance**

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le projet intitulé « **Prise en compte du genre dans l'éducation de la petite enfance – rencontre « égalité » dans les maternelles** » est financé par le ministère de l'Éducation et de la Culture et géré par l'association féministe Unioni.

Le principal objectif de ce projet est de faire connaître plus largement le concept et les pratiques de sensibilisation aux questions de genre dans l'éducation de la petite enfance en langue finnoise, par la recherche, la formation continue et des déclarations de politiques éducatives. Le projet a permis la création du site web éducatif www.tasa-arvoinenvarhaiskasvatus.fi, qui a vu le jour au printemps 2014.

Le concept de « prise en compte du genre » signifie le fait de comprendre et d'intégrer les facteurs socioculturels qui sous-tendent l'éducation de la petite enfance. Le concept englobe aussi les processus de socialisation des enfants, qui les poussent vers certains comportements ou opportunités, par exemple le fait d'inciter les garçons à faire du sport ou d'attendre des filles qu'elles jouent avec des poupées. Une approche sensible au genre consiste à intégrer des méthodes et des outils spécifiques dans l'objectif d'offrir des chances égales à tous les enfants.

Trois maternelles communales de la zone métropolitaine d'Helsinki ont participé au projet, qui a consisté en l'enregistrement vidéo des activités conduites dans les établissements. Les perceptions inconscientes des éducatrices au sujet du genre ont été étudiées en les filmant dans leurs relations avec les enfants. Les activités ont été enregistrées sur plusieurs jours durant une semaine. Chaque école a été filmée en deux occasions.

Les bandes vidéo ont montré que les filles se voyaient plus souvent confier le rôle d'aidant/de soutien que les garçons. Quant aux garçons, ils recevaient deux fois plus d'attention que les filles. Les jouets étaient disposés en différents endroits de la salle afin que cela n'encourage pas les enfants à jouer en groupe mixte ou à choisir des jouets « non stéréotypés du point de vue du genre ».

Un programme de formation a été développé à l'intention des éducatrices sur la base des bandes vidéo.

À l'issue de ce projet, les éducatrices ont commencé à accorder plus d'attention aux filles, qui ont notamment été encouragées à se manifester davantage. Les éducatrices ont par ailleurs commencé à solliciter plus souvent l'aide des garçons. Ils ont aussi entrepris de se concentrer sur le fait de donner à chacun des chances égales de s'exprimer et d'être entendu. Les enfants ont été encouragés à jouer ensemble en mélangeant les jouets dans la salle. En conséquence de cela, ils ont inventé de nouveaux jeux qui plaisaient à tous, indépendamment du genre.

Le projet bénéficie de l'appui et du suivi d'un comité de pilotage, qui se réunit chaque mois, et qui est composé de volontaires ainsi que d'employés des différentes structures partenaires. Le groupe de travail pédagogique de l'association féministe Unioni est formé de volontaires. C'est un groupe représentatif de différentes voix qui œuvre dans divers domaines, et notamment dans le secteur éducatif. En plus du groupe de travail éducatif, le comité de pilotage inclut des représentants des structures partenaires, et notamment : FolkhälsanOAJ (syndicat des enseignants de Finlande), Seta ry (organisation de défense des droits des personnes LGBTI en Finlande), Suomen Vanhempainliitto (Ligue des parents finlandais), Suomen Lastenhoitoalan Liitto (association finlandaise de protection de l'enfance).

De plus, le projet prévoyait une coopération avec l'Université des sciences appliquées Diaconia, sous la forme de conférences et de cours en ligne. Un représentant du projet était également membre de l'équipe pédagogique du Conseil pour l'égalité des genres.

LIENS UTILES: www.tasa-arvoinevarhaiskasvatus.fi; www.naisunioni.fi

CONTACTS: Reija Katainen, reija.katainen@naisunioni.fi, Tél. : +358 44 785 2879

FRANCE

BONNE PRATIQUE : FORMER LES ENSEIGNANT(ES) A L'EGALITE ET AU GENRE

GROUPE CIBLE : LES ENSEIGNANTE-ES DEPUIS LE PRE-ELEMENTAIRE JUSQU'AU SUPERIEUR

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Les **écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)** sont issues de loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Elles « organisent la formation initiale des futurs enseignant-e-s et des personnels d'éducation et participent à leur formation continue ». Elles ont notamment la mission d'organiser « des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes » (article L. 721-2 du code de l'éducation).

- **Vers les professeur-e-s et personnels de l'enseignement :**

L'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, impose notamment aux professeur-e-s et personnels d'éducation d'agir en éducateur-e responsable et selon des principes éthiques. Concrètement, il s'agit de « se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ».

- **Vers les masters des ESPE :**

L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », organisés par les ESPE, prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Le tronc commun de formation comprend ainsi des « enseignements liés aux principes et à l'éthique du métier, dont l'enseignement de [...] la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Après l'inscription effective de cette thématique dans le cahier des charges initial des ESPE, il convient de recenser et de suivre les formations à l'égalité des sexes, aux questions relatives au genre et aux discriminations réalisées dans les ESPE. Ce travail est prévu pour le cours de l'année 2014.

CONTACTS UTILES : CAROLINE.BELAN-MENAGIER@RECHERCHE.GOUV.FR

Département des stratégies de ressources humaines, de la parité et lutte contre les discriminations (DGESIP/DGRI)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

COMMENTAIRES:

Un suivi détaillé des programmes et une évaluation constructive correspondraient aux points 21 et 32 des annexes de la Recommandation. La mise en œuvre de cette évaluation pourrait prendre la forme d'un travail en réseau au niveau européen qui permettrait des échanges de bonnes pratiques pédagogiques entre formateurs et formatrices et qui faciliterait un suivi au niveau des Etats membres. La création d'un réseau européen sur la thématique serait également une initiative phare et permettrait de valoriser les pratiques et de favoriser l'émulation entre EM. De plus, un projet européen QUEING a déjà produit des recommandations sur les standards minimum de qualité que devrait atteindre chaque formation ou enseignement sur le genre (*gender training*) et un appel en cours de la DGRTD de la Commission Européenne propose de précisément se pencher sur l'intégration du genre dans les formations dans les universités.

BONNE PRATIQUE : SCHEMA INTEGRAL DE FORMATION A L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

GROUPE CIBLE : INSTANCES DE RECRUTEMENT ET D'ÉVALUATION, GOUVERNANCES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

Le point 20 de l'annexe à la Recommandation propose de promouvoir la formation à l'égalité entre les femmes et les hommes de l'ensemble du personnel éducatif, en particulier les chef-fes d'établissements.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche des besoins d'accompagnement sont exprimés par les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur sur la base du bilan suivant :

- On note un accès toujours inégal des femmes aux carrières scientifiques: elles représentent encore une minorité de la communauté des chercheurs au plus haut niveau, il existe une ségrégation forte selon les disciplines et elles sont pénalisées dans l'accès aux grades supérieurs et aux fonctions dirigeantes de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- Dans le cadre des financements de la recherche et de l'enseignement supérieur européens, outre la qualité technique, les projets ou appels d'offre spécifiques sont évalués sur des critères d'excellence élargis au genre (parité et égalité dans les équipes proposant des projets et intégration de la dimension du genre dans la recherche) ;
- Il existe des contraintes légales, réglementaires et institutionnelles croissantes en matière d'égalité car depuis 2011, la France a multiplié les dispositifs en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Depuis 2013, les établissements d'enseignement supérieur se sont dotés de chargé-e-s de mission à l'égalité et ont entrepris un effort individuel de formation mais on note une absence d'instruments de coordination en ce domaine et la nécessité de mutualiser les outils et les pratiques en matière d'égalité et de prise en compte du genre comme facteur d'excellence scientifique.

C'est la raison pour laquelle le ministère a financé la création d'un schéma intégral de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes dont les objectifs et la structure sont présentés ci-après:

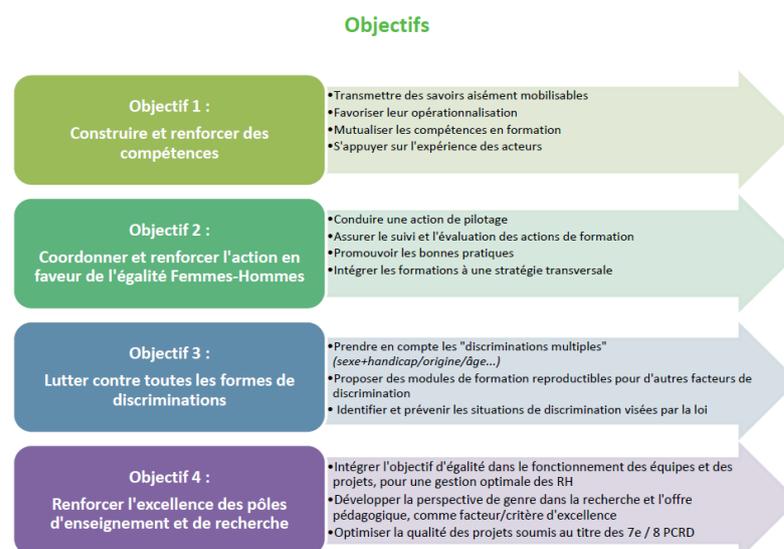
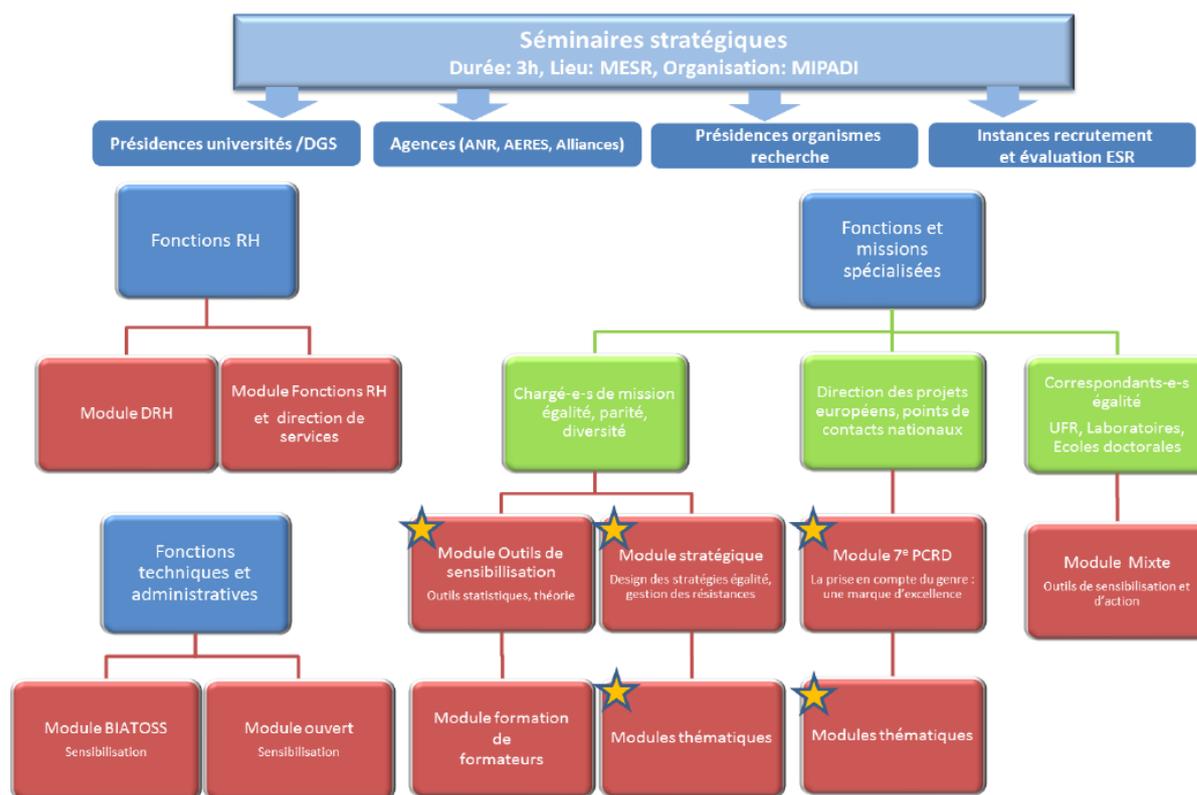


Schéma intégral de formation à l'égalité femmes-hommes



Ce schéma intégral à l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche se décline sous forme de modules d'une journée à l'attention de différentes catégories d'acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'assurer une formation à l'égalité femmes-hommes et aux questions relatives au genre et aux discriminations pour les personnels de direction et pour les personnels de la fonction RH (ressources humaines) ; de diffuser le schéma de formation à l'égalité auprès des établissements ; d'insérer l'égalité dans les référentiels nationaux de formation. L'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche) et l'ESEN (Ecole supérieure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche) qui sont les deux principaux opérateurs de formation de l'ensemble des acteurs de la fonction RH, sont mobilisés sur ces enjeux en formation initiale comme en formation continue.

CONTACTS UTILES : CAROLINE.BELAN-MENAGIER@RECHERCHE.GOUV.FR
 Département des stratégies de ressources humaines, de la parité et lutte contre les discriminations (DGESIP/DGRI)
 Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

BONNE PRATIQUE : OUTIL D'AUTO-EVALUATION DES POLITIQUES D'EGALITE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LE BAROMETRE DE L'EGALITE

GROUPE CIBLE : LA GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS

DESCRIPTION DE BONNE PRATIQUE :

L'annexe de la Recommandation (points 4, 5, 31 et 32) insiste sur la nécessité d'inclure des indicateurs et d'intégrer les politiques d'égalité dans les pratiques d'auto-évaluation des établissements. Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche français propose un

« **baromètre de l'égalité** » à ses établissements. Il s'agit d'un outil de suivi des politiques menées au sein des établissements et d'un instrument au service du dialogue contractuel entre l'Etat et ses opérateurs.

Le modèle proposé ci-dessous décrit les axes principaux d'actions de promotion de l'égalité et du genre qui ont été identifiés par le ministère :



Missions du baromètre :

- 1- Au niveau local: il accompagne les établissements dans la mise en place du changement sur le terrain; il constitue un outil d'autoévaluation des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations au service des établissements.
- 2- Au niveau national: il assure le suivi des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations ; il recense et met en parallèle les politiques des établissements au niveau national.
- 3- Au niveau international: il évalue l'implication et l'adéquation du monde français de l'enseignement supérieur et de la recherche au regard des enjeux européens et internationaux; il rend visible l'engagement du monde français de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'égalité et favorise le partage des bonnes pratiques.

Le baromètre assure le lien des établissements entre eux : en effet, il leur permet de choisir les axes qu'ils veulent développer en priorité (par exemple la recherche et les enseignements sur le genre) mais leur permet également de mettre en place une stratégie qui, à terme, couvrira les axes qu'ils devront développer. Ainsi, chaque établissement pourra se situer par rapport aux autres établissements qui auront choisi les mêmes axes et aura l'occasion de rentrer dans le réseau des correspondants Egalité pour aller y chercher l'expertise et les meilleures pratiques dont il aura potentiellement besoin.

Au niveau national, le baromètre permet d'identifier les bonnes pratiques pour ensuite les mutualiser et impulser ainsi une conduite durable dans l'ensemble des établissements. Il peut également servir de cartographie de l'état d'avancement des politiques d'égalité dans l'ensemble des établissements et peut être présenté chaque année lors d'une séance du COMEGAL (le Comité pour l'Egalité composé de la gouvernance des tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et présidé par le ou la ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.) Le choix des indicateurs de suivi des politiques est d'ailleurs le fruit d'un travail collectif des établissements entre eux et du groupe « indicateurs » du COMEGAL.

Le baromètre est donc un instrument de terrain qui accompagne les établissements dans leur action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un outil d'auto évaluation au service de chaque établissement. Il permet de suivre l'avancée de la politique d'égalité de l'établissement en termes, à la fois, de parité des instances, de mixité des filières, d'efficacité de la mission égalité, de lutte contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes... Le baromètre constitue ainsi un outil de suivi de la politique systémique de l'établissement, et permet au ministère d'assurer son rôle de coordinateur en suivant la déclinaison locale du plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de lutte contre toute forme de discrimination.

BONNE PRATIQUE : SOUTENIR LES RECHERCHES SUR LES QUESTIONS DE GENRE ET D'EDUCATION

GROUPE CIBLE : LES ENSEIGNANTE-ES ET LA SOCIETE CIVILE

Description de bonne pratique :

Dans le cadre de la lutte contre le sexisme et des représentations de la masculinité et de la féminité dans le système éducatif, l'annexe à la Recommandation (point 56) promeut le soutien aux recherches sur le genre.

Le plan d'action ministériel 2014 pour l'égalité propose effectivement d'intégrer la problématique du genre dans les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant que problématique transversale et de dynamiser le potentiel d'enseignement et de recherche sur l'ensemble des questions relatives aux femmes, au sexe, au genre par l'incitation à mettre en place des parcours de formation universitaire qui comportent des enseignements sur le genre à la fois disciplinaires et interdisciplinaires, y compris dans les écoles doctorales.

Ces propositions sont également liées à la mise en place, en 2011, d'un groupe de travail sur le genre piloté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce groupe a en effet proposé, parmi d'autres recommandations concrètes, de créer un Collège des études sur le genre (dit *collegium*), notamment dans la perspective de rapprocher la recherche sur le genre de l'enseignement et réciproquement, pour penser la formation initiale de la formation continue.

Ce projet est en cours : il a permis d'identifier et de reconnaître la recherche sur le genre au niveau national et a pour ambition, à terme, de fédérer les différents actrices et acteurs des études de genre à tous les niveaux : national, régional, local. Du point de vue de l'axe genre et éducation, il a vocation à donner une cohérence et une visibilité à l'ensemble du paysage, sur l'ensemble du spectre: formation initiale et continue.

CONTACTS UTILES : CAROLINE.BELAN-MENAGIER@RECHERCHE.GOUV.FR

Département des stratégies de ressources humaines, de la parité et lutte contre les discriminations (DGESIP/DGRI)

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ALLEMAGNE – PROJETS AU NIVEAU FEDERAL / NATIONAL

BONNE PRATIQUE: LA JOURNEE DES FILLES – PERSPECTIVES D’AVENIR POUR LES FILLES

GROUPE CIBLE: JEUNES FILLES DE 10 A 17 ANS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

« *La Journée des filles - Perspectives d’avenir pour les filles* » vise à motiver les jeunes filles et les jeunes femmes à opter pour des formations et des études dans des secteurs traditionnellement négligés par les femmes.

Cette journée nationale se tient traditionnellement le quatrième jeudi d’avril (2014 était une exception, puisque cette journée s’est déroulée le 27 mars).

Les entreprises, les universités et les instituts de recherche organisent une journée « portes ouvertes » destinée aux jeunes filles de 10 à 17 ans, afin de leur permettre de découvrir et d’expérimenter dans la pratique un large éventail de métiers et de professions. Cela permet d’ouvrir largement l’éventail des choix professionnels accessibles aux filles, dans la mesure où il s’agit principalement de leur présenter des métiers dans les domaines des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques (STEM).

La *Journée des filles* est une manifestation nationale qui rassemble de nombreuses initiatives régionales et a donc de très larges répercussions. En 2014, plus de 100 000 jeunes filles ont participé à quelque 9000 manifestations.

LIENS UTILES: WWW.GIRLS-DAY.DE

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l’approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes dans l’éducation (section « Orientation scolaire et professionnelle »)

BONNE PRATIQUE: LA JOURNEE DES GARÇONS – PERSPECTIVES D’AVENIR POUR LES GARÇONS

GROUPE CIBLE: GARÇONS DE 10 A 17 ANS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

« *La Journée des garçons - Perspectives d’avenir pour les garçons* » vise à encourager les garçons à opter pour des formations ou des études dans des domaines traditionnellement boudés par les hommes, et notamment la profession d’infirmier, la garde d’enfants, l’éducation ou encore le secteur des services. En outre, ils peuvent participer à quantité d’ateliers sur les compétences sociales et le planning familial sans l’obstacle des traditionnels rôles de genre.

Tout comme la *Journée des filles*, la *Journée des garçons* se tient traditionnellement le quatrième jeudi d’avril (2014 était une exception, puisque cette journée s’est déroulée le 27 mars).

En 2014, la *Journée des garçons* a rassemblé plus de 30,000 participants dans le cadre de plus de 5,000 manifestations.

LIENS UTILES: [WWW.BOYS-DAY.DE](http://www.boys-day.de)

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (section « Orientation scolaire et professionnelle »)

BONNE PRATIQUE: **PLUS D'HOMMES DANS LA PROTECTION ET L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE (PEPE)**

GROUPE CIBLE: **HOMMES, GARÇONS, INSTITUTIONS DU SECTEUR DE LA PROTECTION ET DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE**

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le programme fédéral « Plus d'hommes dans la protection et l'éducation de la petite enfance » (PEPE) vise à :

- augmenter le nombre d'hommes qualifiés dans le secteur de la protection et de l'éducation de la petite enfance (2013 : 3,6 % d'hommes en Allemagne) ;
- promouvoir des modèles de rôle féminins et masculins plus « modernes » pour les filles et les garçons ;
- élargir les choix professionnels des garçons et des hommes, en ouvrant ainsi de nouvelles perspectives dans un marché du travail en évolution.

Le programme comporte quatre piliers :

1. Le Centre de coordination pour les hommes dans la protection et l'éducation de la petite enfance (PEPE) ;
2. Le programme financé par le FSE « *MORE Men in ECEC* »/ Plus d'hommes dans le secteur PEPE (2011 – 2013) ;
3. Une initiative pour ceux qui changent de filière professionnelle ;
4. Une étude en tandem.

LIENS UTILES: [HTTP://WWW.KOORDINATION-MAENNERINKITAS.DE/EN/ABOUT-US/](http://www.koordination-maennerinkitas.de/en/about-us/)
<http://www.koordination-maennerinkitas.de/en/research/our-study/>

COMMENTAIRES :

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (section « Orientation scolaire et professionnelle »)

BONNE PRATIQUE: **« C'EST PARTI ! MES FORCES, MON AVENIR » (GGMSMF; [WWW.KOMM-AUF-TOUR.DE](http://www.komm-auf-tour.de))**

GROUPE CIBLE: **ÉLÈVES, ENSEIGNANTS, PROFESSIONNELS DE LA PLANIFICATION DE CARRIÈRE ET DE VIE**

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le Centre fédéral pour l'éducation sanitaire (BZgA) élabore des stratégies de prévention et de promotion en matière de santé, en collaboration avec les Länder fédéraux et les autorités locales, les établissements d'assurances sociales, des agences indépendantes et d'autres partenaires.

Le présent projet fournit de nouvelles incitations, basées sur des activités, pour aider les élèves défavorisés sur le plan éducatif dans les 7^e et 8^e années du secondaire (*Hauptschule*, *Gesamtschule* et autres établissements similaires) à découvrir leurs forces et leurs centres d'intérêt de façon précoce. Ce service, le seul de ce type en Allemagne, met en lien la formation et l'éducation avec la vie privée selon une approche sensible au genre.

L'essentiel du projet consiste en un « circuit expérimental » de 500 m² pour les élèves, complété par une soirée avec les parents et un atelier de préparation pour les enseignants. La mise en œuvre du projet et son intégration sur le long terme dans les activités régionales sont convenues dans le cadre d'accords de coopération avec les services locaux d'orientation professionnelle et de planification familiale.

Depuis 2007, le projet a permis de toucher plus de 160 000 individus (élèves, enseignants, professionnels du secteur de la planification de carrière et de vie).

LIENS UTILES: www.komm-auf-tour.de / www.bzga.de
Anke Erath
Leitung des Referates Familienplanung und Verhütung
Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA)
Ostmerheimerstr. 220, 51109 Köln
Tél.: 0221-8992352; Fax: 0221-8992363; E-mail: anke.erath@bzga.de
Besuchsadresse: Werkstattstr. 102
50733 Köln-Nippes

BONNE PRATIQUE: « HAUS DER KLEINEN FORSCHER » (LA MAISON DES PETITS CHERCHEURS)
GROUPE CIBLE: ENFANTS ENTRE 3 ET 10 ANS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

La fondation à but non lucratif *Haus der kleinen Forscher* (*Little Scientists' House*) – initiative conjointe de l'association Helmholtz, de la fondation Siemens, de la fondation Dietmar Hopp, de la fondation Deutsche Telekom et Autostadt Wolfsburg, sous l'égide du ministre allemand de l'Éducation, le Prof. Dr Johanna Wanka, – encourage les filles et les garçons à développer un intérêt pour les sciences naturelles et la technologie à un âge très précoce.

À ce jour, l'initiative regroupe plus de 27 000 garderies, services de garde après l'école et écoles primaires, dont 3705 ont déjà obtenu le label « Maison des petits chercheurs ». Avec l'aide du Gouvernement fédéral, des gouvernements des Länder, d'entreprises et d'autres partenaires, 80 % des garderies en Allemagne auront la possibilité de participer au programme d'ici fin 2015.

La fondation accompagne les éducateurs et les enseignants dans leur pratique quotidienne et les aide à renforcer leurs capacités et leur motivation eu égard à l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Elle développe des matériels d'enquête gratuits (par exemple, brochures, cartes, site web interactif) pour les éducateurs et les enfants, propose des formations avancées pour les éducateurs et les multiplicateurs des réseaux et travaille en permanence à son approche pédagogique. La fondation est convaincue que, grâce à son action, les filles et les garçons sont encouragés sur un pied d'égalité à partir à la découverte de leur intérêt et de leur talent pour les sciences naturelles, les mathématiques et la technologie.

Cette fondation, avec les travaux de recherche qu'elle mène en parallèle, est unique en Allemagne.

LIENS UTILES: WWW.HAUS-DER-KLEINEN-FORSCHER.DE

CONTACTS: MELANIE.MENDEL@HAUS-DER-KLEINEN-FORSCHER.DE,

Directrice des relations internationales

ALLEMAGNE - BERLIN

BONNE PRATIQUE: Initiative du secteur de l'éducation « *Berlin tritt ein für Selbstbestimmung und Akzeptanz sexueller Vielfalt* » – (Berlin se mobilise pour l'autodétermination et l'acceptation de la diversité sexuelle)

GROUPE CIBLE: TOUS LES ACTEURS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Les mesures planifiées visent à favoriser le développement d'une attitude positive envers la diversité, notamment à l'école et dans le secteur des services pour la jeunesse, qui sont le théâtre de discrimination, de harcèlement et de violence sur la base du genre, et à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). L'objectif en est de prévenir et de lutter contre cette forme de discrimination et de violence.

Mesures choisies :

- la rédaction, dans une langue facilement compréhensible, d'une brochure intitulée « Le harcèlement à l'école sur la base de l'identité sexuelle », destinée aux élèves et aux enseignants ;
- un projet sur le thème de la démocratie, *queer@school*, des méthodes de pairs pour les pairs, par et pour les jeunes ;
- le projet « Conseil de classe & diversité : la codétermination dans la classe » (*Klassenrat & Diversity: Mitbestimmung im Klassenzimmer*) ;
- *I-Päd* – formation intersectorielle des enseignants/sciences de l'éducation pour les écoles de sciences sociales ;
- mise à la disposition des garderies et des écoles primaires d'un dossier médias sur les familles et les divers modes de vie.

LIENS UTILES: www.berlin.de/lb/ads/gglw/isv/

CONTACTS: Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Wissenschaft
Conny Hendrik Kempe-Schälicke
Tél.: 030 90227 5156; Conny.Kempe-Schaelicke@senbjw.berlin.de

COMMENTAIRES:

Cette initiative englobe :

- des mesures pour prévenir et contrer la violence basée sur le genre ;
- des méthodes et des pratiques d'enseignement ;
- des matériels pédagogiques.

ALLEMAGNE – BRANDEBOURG

BONNE PRATIQUE: PREPARATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE JOURNEE SUR LE GENRE A L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

GROUPE CIBLE: ENSEIGNANTS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Production de matériels (CD) pour un travail à l'école avec les garçons, par exemple « Nous organisons une conférence avec les garçons »

« L'éducation sexuelle et l'homosexualité »

« Méthodes basées sur le corps et échauffement » – compilation, avec des conseils méthodologiques

L'initiative sera organisée sur une année scolaire environ ; une « journée du genre » marquera sa conclusion.

LIENS UTILES: thomas.cammradt@laleb.brandenburg.de

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (section « Matériels d'enseignement »)

ALLEMAGNE – BAVIERE

BONNE PRATIQUE: STAGE DE PERFECTIONNEMENT EN LIGNE POUR LES ENSEIGNANTS :
« KLASSENFÜHRUNG UND SCHULLEBEN – GENDERSENSIBEL GESTALTEN » (POUR UNE
GESTION DE LA CLASSE ET UNE VIE SCOLAIRE QUI TIENNENT COMPTE DES QUESTIONS
DE GENRE)

GRUPE CIBLE: ENSEIGNANTS DE TOUS LES TYPES D'ETABLISSEMENTS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Ce stage vise à développer chez les enseignants la prise en compte des questions de genre, dans un effort pour reconnaître les besoins des filles et des garçons sur cet aspect de la vie scolaire et pour favoriser leur développement de façon optimale.

Le stage est un séminaire modéré en ligne, ou plus précisément une série de séminaires sur une ou plusieurs semaines proposés par l'intermédiaire de la plate-forme d'apprentissage Moodle. Les participants, accompagnés par un modérateur, effectuent une série de tâches, seuls ou en groupe, et échangent leurs visions dans le cadre de forums de discussion.

Dates de la première série de séminaires : 2 juin au 28 septembre 2014.

Les participants peuvent ainsi appréhender l'état actuel du discours scientifique et s'immerger dans la question, également du point de vue de leurs attitudes personnelles, de leurs actes et de leur comportement dans la vie scolaire au quotidien. Ils bénéficient de conseils sur la façon de gérer une classe d'une manière respectueuse du genre et sur la façon d'organiser la vie de l'école en conséquence. Ils peuvent aussi échanger leurs points de vue et leurs savoir-faire avec d'autres participants. Cette séquence de séminaires représente 12 heures de travail qui peuvent être librement organisées sur toute la durée de la formation.

La participation à cette formation s'inscrit dans la semaine de travail. Elle laisse une grande liberté d'organisation et n'exige que des connaissances de base pour l'utilisation personnelle de l'internet.

LIENS UTILES: *Akademie für Lehrerfortbildung und Personalführung Dillingen (ALP)*
<https://alp.dillingen.de>
Lehrgang 86/677 M
http://alp.dillingen.de/lehrgaenge/suche/lg_lehrgang.php?Lg_ID=21028
Lehrgang 86/676 M
http://alp.dillingen.de/lehrgaenge/suche/lg_lehrgang.php?Lg_ID=21029

Lehrgang 86/675 M
http://alp.dillingen.de/lehrgaenge/suche/lg_lehrgang.php?Lg_ID=21030

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (section « Formation initiale et continue des enseignant(e)s et des formateurs/trices »)

ALLEMAGNE – BREME

BONNE PRATIQUE: « ENSEIGNANT A LOUER »

GROUPE CIBLE: ÉCOLES PRIMAIRES SANS PERSONNEL ENSEIGNANT MASCULIN

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

À Brême, dans certaines écoles primaires, il n’y a plus aucun enseignant masculin ; le personnel masculin dans l’enseignement représente 12 % dans ce Land. Cette situation a des répercussions sur les choix professionnels et les images de la masculinité de ces filles et garçons qui sont scolarisés dans des environnements dominés par les femmes. Dans le même temps, les garçons sont privés d’« aînés » masculins à qui parler.

Face à cette situation, des enseignants en formation à l’université de Brême se rendent dans des écoles primaires dépourvues d’enseignant masculin. Ils y organisent des groupes de projet (y compris dans des domaines traditionnellement associés aux femmes, comme la cuisine) et des sorties de classe, proposent des unités de formation en groupe et offrent différents modèles de rôle. Un séminaire proposé par l’université de Brême leur apporte tout le soutien dont ils ont besoin dans le cadre de ce projet.

Ce projet devrait avoir un effet positif sur la gestion du personnel par la direction des écoles (gestion de la diversité, notamment). Le projet a été lancé durant l’année scolaire 2012-2013 ; son financement a été assuré par le Sénateur pour l’éducation, jusqu’à la fin de l’année scolaire.

CONTACTS: Dr Christoph Fantini, Universität Bremen, Bibliotheksstraße 1, D-28359 Bremen
Nikola Schroth, Die Senatorin für Bildung und Wissenschaft, Rembertiring 8-12, D-28195 Bremen

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l’approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes dans l’éducation (section « Administration et organisation des établissements scolaires »)

ALLEMAGNE – BASSE-SAXE

BONNE PRATIQUE: « AUCH JUNGEN WOLLEN KÖNNEN » – (LES GARÇONS VEULENT EUX AUSSI ETRE DE BONS ELEVES) POUR DES ECOLES INTEGRANT LA DIMENSION DU GENRE, PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

GROUPE CIBLE: ENSEIGNANTS DE TOUS LES TYPES D'ETABLISSEMENTS

DUREE: ANNEE SCOLAIRE 2013/14

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Cette initiative englobe une série de réunions et une grande manifestation de lancement, quatre ateliers régionaux et la publication d'un guide. Les thèmes prioritaires des ateliers régionaux sont les suivants :

- la lecture ;
- les méthodes d'enseignement ;
- l'assistance individuelle ;
- l'orientation professionnelle.

LIENS UTILES: <http://www.genderundschule.de/index.cfm?uuid=EC951DC3B5BF4BB1B2015A83600E9B53&and uuid=171B07AD920C87FAA1B94BDCD97DC990>
Site web de Basse-Saxe: www.genderundschule.de

CONTACTS: Dr Andreas Müller, Nds. Kultusministerium, Schiffgraben 12, 30159 Hannover; Tél. : 0511-120-7261 andreas.mueller@mk.niedersachsen.de

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (section « Formation initiale et continue des enseignant(e)s et des formateurs/trices »)

ALLEMAGNE – SAXE

BONNE PRATIQUE: RENFORCER LA MOTIVATION DES FILLES ET DES GARÇONS POUR LA LECTURE, EN PARTICULIER DANS LA PERSPECTIVE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

GROUPE CIBLE: ÉLÈVES, ENSEIGNANTS, EDUCATEURS DANS LES SERVICES DE GARDERIE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Six écoles primaires ont testé de nouvelles méthodes destinées à renforcer le plaisir de lire des garçons et des filles, et ce pendant trois années scolaires (2007 à 2010).

Dans beaucoup de stages de formation continue proposés par des chercheurs à l'Université d'Erfurt, les enseignants ont appris à varier le même texte de lecture de façon à ce qu'il intéresse les filles comme les garçons.

L'étude scientifique qui a fait suite au projet a montré que cette approche peut permettre d'atténuer la perte d'intérêt pour la lecture ainsi que la diminution du plaisir de lire chez les enfants en classes de primaire.

À l'issue du projet, les éléments les plus prometteurs ont été transférés dans plus d'une centaine d'écoles d'enseignement général de tout type.

LIENS UTILES: <http://www.schule.sachsen.de/214.htm>

Le site web inclut :

- une brève présentation (anglais)
- un film de 30 minutes sur le projet
- du matériel didactique
- le rapport d'activité
- la conception du projet

CONTACTS: *Sächsisches Bildungsinstitut*
Thomas Brenner, Dresdner Straße 78c, 01445 Radebeul,
thomas.brenner@sbi.smk.sachsen.de

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (section « Méthodes et pratiques éducatives »)

BONNE PRATIQUE: MISE A L'ESSAI DE CONFÉRENCES DE FILLES ET DE GARÇONS DANS LE SECONDAIRE EN SAXE

GROUPE CIBLE: ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Durant trois années scolaires (2007 à 2010), trois établissements du premier cycle du secondaire et deux du deuxième cycle du secondaire ont déployé une approche spéciale pour le développement de la personnalité de leurs élèves. Les principaux objectifs en étaient de favoriser leur sentiment de valeur personnelle, de soutenir le développement de leur personnalité et d'intensifier leur goût pour l'école.

L'approche a consisté à organiser des conférences qui ont permis aux filles et aux garçons d'aborder – avec des enseignants ou encore des travailleurs sociaux – diverses questions

liées au genre et, plus important encore, les stéréotypes de genre, et ce « sans interférence ».

L'étude scientifique qui accompagnait ce projet a mis en évidence que cette pratique est un bon moyen d'aborder les stéréotypes de genre et de renforcer le goût pour l'école des élèves.

CONTACTS: ***Sächsisches Bildungsinstitut***
Thomas Brenner
Dresdner Straße 78c, 01445 Radebeul
thomas.brenner@sbi.smk.sachsen.de

COMMENTAIRES:
Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (section « Méthodes et pratiques éducatives »)

ALLEMAGNE – SAXE-ANHALT

BONNE PRATIQUE: KOMPETENZZENTRUM GESCHLECHTERGERECHTE KINDER- UND JUGENDHILFE
SACHSEN-ANHALT E.V.

**Centre d'expertise pour des services pour l'enfance et la jeunesse
attentifs à la dimension de genre en Saxe-Anhalt**

GROUPE CIBLE: FILLES ET GARÇONS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le Centre d'expertise pour des services pour l'enfance et la jeunesse attentifs à la dimension de genre se considère comme une unité politique compétente en matière de genre, pour le travail avec les filles et avec les garçons dans le Land de Saxe-Anhalt – qui le subventionne. Il sert aussi à développer et mettre en réseau des approches sensibles au genre concernant les services pour l'enfance et la jeunesse.

LIENS UTILES: <http://www.geschlechtergerechtejugendhilfe.de/>

CONTACTS: Liebigstr. 5, D-39104 Magdeburg
Tél.: + 49 (0)391 6310556, Fax: + 49 (0)391 73628487
E-Mail: info@geschlechtergerechtejugendhilfe.de

COMMENTAIRES:

Référence à la Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation

GRECE

BONNE PRATIQUE: PROGRAMMES D'INTERVENTION A VISEE EDUCATIVE ET DE SENSIBILISATION DANS LES ECOLES POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES GENRES ET LA LUTTE CONTRE LES STEREOTYPES DE GENRE DANS L'ENSEIGNEMENT

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le principal objectif de ce programme est de sensibiliser à l'égalité des genres les enseignants en premier lieu et ensuite les élèves, afin de :

- parvenir à supprimer la discrimination au sein de la communauté éducative ;
- assurer l'intégration des questions de genre dans les programmes d'enseignement secondaire et dans la formation professionnelle initiale ;
- mettre en lien la question de l'égalité des genres avec les procédures d'orientation professionnelle et d'entrée des femmes sur le marché du travail.

Cet objectif a pu être atteint grâce à :

- des programmes de formation pour les enseignants des établissements publics d'enseignement secondaire (général et technique) et des instituts publics de formation initiale (78 programmes éducatifs dans toutes les régions du pays) ;
- des programmes d'intervention, en conduisant des formations avec les établissements pédagogiques susmentionnés, avec l'active participation des élèves (850 programmes d'intervention dans toutes les régions du pays).

Partenaires nationaux/transnationaux

Le projet « Programmes d'intervention à visée éducative et de sensibilisation pour la promotion de l'égalité des genres » a été mis en œuvre en coopération avec la Direction du conseil et de l'orientation professionnelle et des activités éducatives, sous l'égide du département administratif intégré des études, de la formation et de l'innovation du ministère de l'Éducation nationale et des Questions religieuses.

Actions principales

1. ***Programmes de formation des enseignants***

Au total, 78 programmes de formation ont été mis en œuvre dans 13 régions du pays.

2. ***Programmes d'intervention en maternelles***

Au total, 850 programmes d'intervention ont été mis en œuvre dans toutes les régions du pays.

3. ***Conduite d'études***

- b) Etude intitulée « Genre et réalités éducatives en Grèce : interventions pour la promotion de l'égalité des genres dans le système éducatif grec » ; et
- c) guide de mise en œuvre, gestion de la formation et programmes d'intervention.

4. ***Conception de matériels éducatifs***

Au total, 22 manuels pédagogiques, des outils et deux brochures ont été produits.

5. **Matériels éducatifs imprimés**

Tous les supports pédagogiques produits pour la formation, cinq supports (pour les formateurs et les enseignants qui ont mis en œuvre les programmes d'intervention) ont été imprimés.

Les autres matériels éducatifs ont été mis sur CD.

6. **Évaluation formative continue et finale**

Un processus d'évaluation a été appliqué aux enseignants et aux élèves qui ont participé au projet. Un rapport d'évaluation a été produit.

7. **Manifestations**

13 manifestations d'information et de sensibilisation ont été organisées pour informer et former les enseignants, ainsi qu'une conférence finale pour rendre publics les résultats du projet.

8. **Réseautage électronique et apprentissage à distance**

Un site web a été créé pour permettre une gestion plus opérationnelle du projet et son suivi, ainsi que pour informer la communauté éducative du contenu et du développement des produits découlant du projet.

Supports de promotion et de publicité

Des matériels promotionnels ont été conçus pour diffuser l'information et rendre publics les résultats du projet.

Cadre financier

Financé par le Fonds social européen (FSE) et le programme d'investissement public (PIP).

HONGRIE

BONNE PRATIQUE: INTRODUCTION D'UNE APPROCHE DE SENSIBILISATION AUX QUESTIONS DE GENRE ET A L'EGALITE DES GENRES DANS LE TRONC COMMUN

GROUPE CIBLE: ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE, 1^{RE} - 12^E ANNÉE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Non-discrimination et égalité des genres dans le tronc commun national

À partir de 2013, selon un système d'introduction par paliers (1^{re}, 5^e et 9^e années), l'arrêté ministériel sur le tronc commun national (110/2012. (VI.4.) au sujet de la publication, de l'introduction et de la mise en œuvre du tronc commun national) est entré en vigueur, promouvant l'éducation aux droits de l'homme, et notamment des savoirs et des savoir-être au sujet de l'égalité des genres.

Parmi les compétences fondamentales figurant dans le tronc commun national, les compétences sociales et à la citoyenneté ont pour objectif que l'individu soit en capacité de participer activement aux affaires publiques en utilisant ses connaissances au sujet de la démocratie, des structures et des processus sociaux.

En vertu du tronc commun national, la connaissance des concepts de non-discrimination fait partie des compétences nécessaires à la participation sociale. Le tronc commun national prévoit également d'encourager des attitudes positives basées sur le plein respect des droits de l'homme, y compris le respect de l'égalité et de la démocratie, l'ouverture à la participation à tous les niveaux de la prise de décision démocratique, ainsi que le sens des responsabilités et l'acceptation et le respect des valeurs communes qui forment le socle de la cohésion communautaire (par exemple, le respect des principes démocratiques). La participation sociale est également synonyme d'actions civiles, de cohésion, de respect de la diversité sociale et d'autres valeurs, et de la vie privée.

Le tronc commun national met en avant les compétences citoyennes et sociales que doit développer l'individu grâce à l'enseignement (dans tous les domaines de connaissance et toutes les disciplines).

Dans ce contexte, il convient de prendre en compte la Charte européenne des droits fondamentaux ainsi que les autres déclarations internationales corrélées, et leur application au niveau local, régional, national, européen et international.

Les processus éducatifs permettent le développement d'attitudes positives, comme le respect de l'égalité, de la démocratie, des religions et de la diversité ethnique. La connaissance de concepts fondamentaux au sujet de l'individu, des groupes, de l'organisation du travail, de l'égalité des genres, de la non-discrimination, de la société et de la culture est également extrêmement importante.

Parmi les principaux objectifs d'amélioration visés par l'initiative sur les connaissances au sujet de l'homme et de la société, figurent également l'acquisition de savoirs et de savoir-faire en lien avec l'égalité de traitement et l'égalité/des chances égales.

Par conséquent, parmi les contenus éducatifs de ce domaine de connaissance figurent également des sujets comme l'émancipation, ainsi que les modes de vie des femmes et des hommes, et leur place dans la société. Sont également couvertes les connaissances sociales, civiques et économiques, qui sont en partie liées aux droits de l'homme et à l'égalité.

LIENS UTILES: [HTTP://WWW.OFI.HU/ENGLISH/PUBLICATIONS](http://www.ofi.hu/english/publications)

PAYS-BAS

BONNE PRATIQUE: INTERVENTIONS EN CHAÎNE SUR LE LONG TERME POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX STEM (SCIENCES, TECHNOLOGIES, INGÉNIEURIE ET MATHÉMATIQUES) : DÉVELOPPEMENT DE MODÈLES DE RÔLE

GROUPE CIBLE: TOUS LES NIVEAUX D'ÉDUCATION – DU PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Les Pays-Bas sont traditionnellement loin derrière les autres pays en ce qui concerne le pourcentage de filles optant pour des études dans les filières des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). Cette sous-représentation féminine ne peut être attribuée aux différences de résultats dans ces matières et domaines de compétence : des travaux de recherche internationaux ont mis en évidence plusieurs facteurs qui l'expliquent, y compris la médiocre estime d'elles-mêmes qu'ont les filles, des environnements d'apprentissage peu stimulants, le manque de modèles de rôle féminins, les associations stéréotypées que véhicule la société concernant les filles/femmes et les STEM, les facteurs liés à la fécondité/aux modes de vie et, enfin, les préférences des filles et des femmes en termes de carrière. VHTO, l'organisation nationale néerlandaise spécialisée dans les questions concernant les filles/femmes et les sciences/technologies, déploie des efforts dans différentes directions pour renforcer la participation des filles et des femmes aux STEM.

Modèles de rôle et base de données

Les femmes engagées professionnellement ou étudiantes dans les STEM jouent un rôle important dans la participation des filles et des femmes à ces filières. En tant que modèles, elles sont représentatives d'un large éventail de programmes d'études et de métiers dans ces filières ; elles peuvent montrer qu'elles apprécient leur travail et qu'elles y excellent. Ce faisant, elles peuvent amener les filles à prendre confiance en elles et à s'intéresser aux disciplines en lien avec les STEM. Dans le secondaire, les élèves manifestent un intérêt pour savoir en quoi consiste une journée dans la vie de ces jeunes femmes, les études qu'elles ont suivies et les difficultés rencontrées, ce qu'elles aiment faire parallèlement à leurs études ou à leur travail, et avec qui. Les modèles de rôle font partie intégrante de beaucoup d'activités proposées par VHTO.

Les femmes qui participent aux activités de VHTO sont toutes inscrites à *Spiegelbeeld* (« le miroir »), la base de données de VHTO qui rassemble plus de 2000 femmes qui travaillent ou étudient dans les filières STEM. VHTO sélectionne avec beaucoup de soin ses modèles de rôle pour des *speed-dating*, des conférences, des activités de tutorat et de mentorat, notamment. Durant les rendez-vous, des femmes qui travaillent dans les STEM sont présentées aux élèves. En petits groupes, les jeunes filles s'entretiennent avec ces invitées, qui ont fait des études dans les STEM et y exercent une activité professionnelle. Les jeunes filles peuvent ainsi s'informer sur les métiers que proposent aujourd'hui ces filières et avoir une vision plus étendue des possibilités de carrières qui s'offrent à elles. Les femmes qui participent aux *speed-dating* sont formées par l'association ; elles s'entraînent à se présenter et à répondre aux questions et aux intérêts des filles. Le jour des rendez-vous dans les écoles, elles sont toujours accompagnées par un employé de VHTO.

VHTO conçoit et met en œuvre des programmes et des projets sur les questions de genre tout au long du parcours éducatif, du primaire à l'enseignement supérieur. En voici quelques exemples :

Primaire:

VHTO met en œuvre le programme *Talenten kijker* (« Observateurs de talents », en coopération avec le Centre des sciences NEMO). Dans le cadre de ce programme, 3500 classes de primaire (« grande section ») suivent une série de cours sur le développement de talents, dans l'objectif de briser les stéréotypes de genre dominants dans les STEM. De plus, les élèves rencontrent dans leur classe un ou plusieurs modèles de rôle (par exemple, des jeunes femmes qui ont suivi des études dans ces filières et y travaillent). Ce programme englobe une formation des enseignants et une consultation menée auprès de la direction de l'école au sujet de sa politique en matière de genre.

Secondaire:

VHTO participe à plusieurs programmes nationaux néerlandais qui visent à inciter les jeunes à s'engager dans les STEM et à faire des choix éducatifs et professionnels dans ces filières. L'une des principales activités de VHTO est l'organisation de sessions de *speed-dating* ; plus de 52 000 filles y ont participé. Cette approche destinée à mettre en contact des jeunes filles avec des modèles de rôle féminins donne de bons résultats. Par ailleurs, VHTO organise des formations des enseignants et des consultations avec les directeurs d'établissement.

Le nombre de jeunes filles potentiellement scolarisées dans les filières STEM continue d'augmenter. Ainsi, dans l'enseignement secondaire et préuniversitaire, elles sont de plus en plus nombreuses à opter pour des cursus scientifiques.

Entre 2001 et 2013, le pourcentage de filles avec un profil scientifique s'est accru :

- en HAVO (deuxième cycle du secondaire, pour entrer dans une université de sciences appliquées) : de 20 % à 35 %
- en VWO (enseignement préuniversitaire) : de 43 % à 54 %

Cette évolution se reflète dans une augmentation des étudiantes dans les filières STEM de l'enseignement supérieur. Manifestement, les efforts déployés au niveau du secondaire et de l'enseignement supérieur ont eu des répercussions positives.

LIENS UTILES:

[WWW.VHTO.NL/ABOUTVHTO](http://www.vhto.nl/aboutvhto)

En coopération avec l'Université Helen Watt of Monash, Melbourne, Australie, VHTO est à l'origine du réseau international *Network Gender & STEM* (genderandstem.com). Ce réseau vise à compiler les résultats de recherche pertinents de manière à avoir une vision plus cohérente des questions concernant le genre et les disciplines STEM (sciences/technologies/ingénierie/mathématiques), de l'enfance jusqu'au marché du travail. Les membres de ce réseau sont des chercheurs du monde entier qui travaillent sur l'éducation et les métiers des filières STEM, avec un accent sur les questions de genre.

[HTTP://WWW.GENDERANDSTEM.COM/](http://www.genderandstem.com/)

CONTACTS:

VHTO (organisation nationale néerlandaise spécialisée dans les questions de femmes/filles et les sciences/technologies),
Science Park 400, 1098 XH Amsterdam,
Pays-Bas, tél. : +31 20 8884220, VHTO@VHTO.NL

BONNE PRATIQUE: ÉVALUATION DU PROJET PILOTE « LES ENFANTS LGBT EN SECURITE A L'ECOLE »

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE

Objectif du projet pilote

Dans les écoles néerlandaises, les objectifs éducatifs relatifs à la sexualité et à la diversité sexuelle ont été mis à jour en 2012. Le gouvernement néerlandais s'efforce d'encourager les écoles à consacrer davantage d'attention à ces thèmes et à améliorer la sécurité des jeunes LGBT dans l'environnement scolaire. La mise à jour des objectifs éducatifs a incité le ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences à mener le présent projet. Le projet pilote était associé à un programme de subvention destiné au financement d'activités dans les deux dernières années du primaire (années 7 et 8) et dans les deux premières années du secondaire (années 1 et 2).

Les écoles qui participaient au projet pilote ont été invitées à introduire au moins six des éléments suivants : des sessions d'information avec des experts externes ; des cours d'interactions sociales pour les élèves ; la formation ou l'accompagnement des enseignants ; la prise en compte de la diversité sexuelle et liée au genre dans le programme habituel ; le suivi et la participation des parents. Les écoles étaient libres de décider comment mettre ces différents éléments en pratique.

Au total, 55 écoles primaires, 67 établissements d'enseignement secondaire, cinq écoles primaires spéciales et cinq établissements secondaires spéciaux ont participé au projet pilote. L'étude a été mise en œuvre durant l'année scolaire 2012/2013.

L'objectif de cette étude d'évaluation était double. Le premier était d'évaluer si le projet pilote avait été efficace. Pour ce faire, nous avons examiné comment le projet pilote avait été mis en œuvre, les effets qu'il avait produits et son efficacité du point de vue des élèves et des enseignants. Conformément aux objectifs du projet pilote, nous avons mesuré son impact sur :

- 1) les attitudes des élèves envers les personnes LGBT ;
- 2) les expériences des élèves en matière de harcèlement et de discrimination, et leur capacité à y faire face ;
- 3) la sécurité des élèves, sur le plan objectif et subjectif ; et
- 4) la façon dont l'école gère la diversité sexuelle et liée au genre.

Le deuxième objectif consistait à établir les conditions de mise en œuvre du projet pilote et à définir lesquels de ces éléments sont responsables de l'absence ou de la présence de certains effets.

Conception de l'étude

Pour procéder à la mesure de l'impact, les écoles participantes ont été réparties au hasard dans deux groupes, un groupe de contrôle et un groupe expérimental. Les écoles du groupe expérimental (27 écoles primaires, 33 établissements du secondaire et cinq écoles spéciales) ont reçu la subvention dans l'année scolaire 2012/2013 et ont pu démarrer le projet pilote à ce moment. Les écoles du groupe de contrôle (28 écoles primaires, 34 établissements du secondaire, cinq écoles spéciales) ont bénéficié de la subvention une année plus tard.

Réflexions sur les aboutissements de l'étude

La mesure de l'impact a mis en lumière plusieurs effets positifs. A l'issue du projet pilote, les élèves du primaire avaient moins de difficultés avec les personnes LGBT et se sentaient généralement plus en sécurité dans la classe. Ce dernier constat était également valable pour les élèves du secondaire avec des orientations lesbiennes, homosexuelles ou bisexuelles. Du point de vue des enseignants et des élèves, le projet pilote a déclenché un processus dans lequel les élèves ont été incités à réfléchir, les enseignants à être plus vigilants, à apporter plus de soutien et à être plus réceptifs à ce qui se passe à l'école. Les enseignants et les élèves espéraient que ces changements porteraient leurs fruits sur le long terme. Il n'y a eu quasiment aucune réaction ou effet négatif.

Par rapport aux objectifs assignés au projet pilote, son impact a certes été relativement modeste, mais il constitue toutefois un changement important. Après tout, il est fort peu probable que les attitudes, les sentiments et les comportements des élèves changent en une nuit. Qui plus est, les élèves sont influencés par plusieurs environnements, l'école n'étant que l'un d'entre eux. Le climat peu amical et peu sécurisant pour les élèves LGBT qui règne à l'école est par ailleurs un problème complexe. Ce n'est pas qu'une question de comportement individuel, mais également de comportement de groupe dans la classe, qui est aussi liée au rôle de l'enseignant et à la façon dont l'école elle-même considère les élèves LGBT.

Les questions de logistique ou le manque de temps ont souvent été cités parmi les raisons expliquant que certains éléments du projet n'aient pas été mis en œuvre.

Recommandations

Le fait que le projet pilote ait généré quelques effets est encourageant. Toutefois, l'objectif de tolérance, sans parler de l'acceptation de la diversité sexuelle et de genre à l'école, est encore loin d'être atteint. Les changements exigent du temps et des efforts de la part de tous ceux concernés.

Les chefs d'établissement pourraient être plus réactifs aux effets (moins visibles) d'un climat peu amical ou sécurisant pour les élèves LGBT. Ils pourraient aussi faire preuve de moins de réticence à consacrer de l'attention à cette question. Les écoles doivent développer leur propre vision et stratégie pour améliorer la sécurité des élèves LGBT dans leur environnement, et incorporer cette dimension dans leur politique générale en matière de sécurité. L'intégration de cette question dans le contexte plus large de la citoyenneté et de la protection à l'école a du sens, à la condition que cela ne signifie pas moins d'attention aux élèves LGBT.

Les interventions d'organisations invitées sur la question des personnes LGBT sont un bon moyen de briser la glace et de susciter l'empathie de la part des élèves. Il est important que ces sessions d'information soient intégrées dans d'autres cours.

Les enseignants jouent un rôle important dans la sécurité au sein de la classe, car ils sont souvent le premier point de contact pour les élèves. Il est par conséquent important de renforcer leur expérience afin de faire des écoles des environnements sécurisants pour les élèves LGBT, y compris sur le long terme.

LIENS UTILES: WWW.SCP.NL

POLOGNE

BONNE PRATIQUE: FORMATION AU LEADERSHIP POUR LES JEUNES FILLES ET LES JEUNES FEMMES
RECRUTEES DANS LE CADRE DU PROJET « C'EST MOI LE CHEF ! »

GROUPE CIBLE: JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES DE 17 A 19 ANS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

« C'est moi le chef ! » est une initiative conjointe du plénipotentiaire du gouvernement pour l'égalité de traitement et du ministère polonais de l'Éducation, qui s'adresse aux filles et aux jeunes femmes (17-19 ans) des zones rurales et urbaines qui souhaitent renforcer leurs capacités de leadership et leur potentiel en la matière. Chaque année, des jeunes filles sont sélectionnées au moyen d'un concours de dissertation, qui les invite à rédiger un essai sur la place qu'elles voudraient occuper en matière de leadership. Les 20 meilleurs essais sont sélectionnés par un jury composé d'une quarantaine de responsables des milieux politiques, d'entreprises et d'ONG de Pologne, qui sont des partenaires du projet. Dans le jury figurent des représentants d'institutions comme le Parlement européen (11 membres) et le Parlement polonais (trois membres), le ministre de l'Éducation, le ministre des Sciences et de l'Enseignement supérieur et le ministre du Travail. Les finalistes sont invitées à se rendre à Varsovie avec leurs parents et enseignants où, depuis la troisième édition qui s'est tenue en 2012, elles participent à un programme de formation sur deux jours. Ce programme englobe des ateliers, des formations, des études et des rencontres avec des femmes et des hommes qui ont réussi dans la politique, les médias, les affaires et la culture.

LIENS UTILES: [HTTP://WWW.ROWNETRAKTOWANIE.GOV.PL/AKTUALNOSCI/EDYCJE-KONKURSU-JESTEM-SZEFOWA](http://www.rownetraktowanie.gov.pl/aktualnosc/edycje-konkursu-jestem-szefowa) (EN POLONAIS UNIQUEMENT)

CONTACTS: Małgorzata Perkowska, expert en chef du Bureau du plénipotentiaire du gouvernement pour l'égalité de traitement, Chancellerie du Premier Ministre, E-mail: malgorzata.perkowska@kprm.gov.pl,
Tél.: +48 22 694 7375

COMMENTAIRES:

Cette initiative est très populaire en Pologne ; cinq éditions en ont déjà été organisées. Les jeunes filles recrutées viennent de différentes écoles et régions de Pologne, et sont représentatives d'antécédents socio-économiques très divers. Au total, 100 jeunes filles ont participé aux cinq premières éditions. C'est la première du genre consacrée spécifiquement aux jeunes femmes qui souhaitent renforcer leur potentiel en matière de leadership. Étant donné qu'il n'existe pas de budget gouvernemental réservé à cette initiative, de nombreuses activités comme les formations, les ateliers et le mentorat ont été possibles en grande partie grâce à l'investissement personnel des partenaires du projet. En 2015, il est prévu d'organiser un programme complet de formation, de mentorat et de leadership professionnel pour les 100 anciennes participantes au projet « C'est moi le chef ! ».

ESPAGNE

BONNE PRATIQUE: « *INTERCAMBIA* » : SITE WEB, RESEAU ET REUNIONS THEMATIQUES ANNUELLES
GROUPE CIBLE: ENSEIGNANTS, CHERCHEURS, TRAVAILLEURS SOCIAUX, ASSOCIATIONS ET COMMUNAUTE EDUCATIVE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Principaux objectifs du programme :

- mise à disposition de supports d'enseignement qui répondent aux exigences des professionnels des secteurs éducatif et social ;
- compilations juridiques et statistiques au niveau régional, national, européen et international ;
- activités de formation des enseignants qui promeuvent l'égalité dans l'éducation, la fourniture d'informations sur les expériences et les initiatives de coéducation, au niveau national et international.

Le programme englobe le site web [HTTPS://WWW.EDUCACION.GOB.ES/INTERCAMBIA/PORTADA.DO](https://www.educacion.gob.es/intercambia/portada.do), sur lequel sont rassemblées les informations. Grâce à ce site, il est possible de garder des traces de la plupart des expériences et projets éducatifs sur l'égalité dans l'éducation développés en Espagne.

Parmi les initiatives phares de ce programme figurent les rencontres *Intercambia* (*Encuentros Intercambia*), dont l'objectif est l'échange d'expériences, de projets novateurs et au sujet de l'égalité des chances dans l'éducation, développés pour l'essentiel par les autorités éducatives des Communautés autonomes. Le Centre espagnol pour l'innovation et la recherche dans l'éducation (CNIIE, ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport) et l'Institut espagnol pour les questions de femmes (ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité) convoque une réunion annuelle sur un sujet d'intérêt, qui forme alors la base de discussions. À partir de là, des bonnes pratiques sont échangées et des initiatives et des actions spécifiques sont proposées.

La première réunion s'est tenue en 2005. Depuis, des initiatives majeures ont été lancées, et notamment l'engagement fort des diverses Communautés autonomes à développer un réseau. Ce réseau permet de coordonner les efforts, de partager des informations et de diffuser des bonnes pratiques sur la coéducation (réseau *Intercambia*). Au même moment, en conséquence d'une démarche de diffusion en cours, le site web *Intercambia* « Eduquer aux rôles féminins et masculins » (*Intercambia: educar en femenino y en masculino*) a été lancé.

Parmi les thèmes examinés lors des différentes réunions *Intercambia* figurent : la langue et le changement culturel, l'éducation aux soins corporels, l'amour et la sexualité, la formation des enseignants ou coéducation, l'orientation éducative et professionnelle en faveur de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. En guise de suite, quelques catalogues ont été publiés, qui présentent divers projets entrepris par le CNIIE, l'Institut espagnol pour les questions de femmes et les Communautés autonomes.

Le 23 novembre 2013 s'est tenue la 9^e réunion *Intercambia* « Éduquer les femmes et les hommes ». Elle était consacrée aux technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées à la coéducation. Durant la conférence, diverses expériences éducatives sur la question ont été partagées :

- l'accès des femmes aux TIC, et la création de contenus pédagogiques au moyen des TIC ;
- les TIC dans l'éducation, dans le cadre des programmes pour l'équité et la prévention de l'exclusion ;
- l'éducation numérique pour les femmes et l'orientation professionnelle en faveur de chances égales.

LIENS UTILES: <HTTPS://WWW.EDUCACION.GOB.ES/INTERCAMBIA/PORTADA.DO>

CONTACTS: **Yolanda Zárate Muñiz**
Jefe Área de Unión Europea y Organismos Multilaterales
Subdirección General de Promoción Exterior Educativa
Ministerio de Educación, Cultura y Deporte
Paseo del Prado, 28, 5ª planta; Tél.: +34 91 506 56 73;
yolanda.zarate@mece.es

COMMENTAIRES:

Ce programme est un bon exemple de coopération et de coordination entre les autorités publiques ci-après :

- le ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport, par l'intermédiaire du Centre national espagnol pour l'innovation et la recherche dans l'éducation (CNIE),
- le ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité, par l'intermédiaire de l'Institut espagnol pour les questions de femmes,
- d'autres autorités et institutions éducatives des Communautés autonomes.

BONNE PRATIQUE: **JOURNEE MONDIALE DES ENFANTS : « EGAUX EN DROITS »**

GROUPE CIBLE: **AU TOTAL 1 580 GARÇONS ET FILLES ENTRE 6 ET 17 ANS, 80 ENSEIGNANTS, 7 ENTITES SOCIALES (MEMBRES ET NON MEMBRES DE LA PLATE-FORME « ENFANTS ») ET 4 CONSEILS LOCAUX (DONT PLUSIEURS INSTITUTIONS EDUCATIVES) ONT PARTICIPE A LA JOURNEE MONDIALE DES ENFANTS.**

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Depuis 1998, à l'occasion de la commémoration de la Journée mondiale des enfants (le 20 novembre), le ministère de l'Enfance et la Plate-forme « Enfants » (alliance d'organisations à but non lucratif qui œuvrent à la protection et à la promotion des droits de l'enfant) organisent des activités de formation, de sensibilisation et de communication sur les droits des enfants et des adolescents – que prône la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC).

En 2012, la Journée mondiale des enfants s'est déroulée sur le thème « Égaux en droit », promouvant le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant par ses protagonistes et mettant l'accent sur le droit à des chances égales du point de vue du genre.

Tout d'abord, un processus participatif a été mis en œuvre au moyen d'ateliers consacrés à la découverte et à l'analyse des droits des enfants du point de vue du genre. Ces ateliers étaient composés de trois activités, menées en groupes d'âge, pour collecter différents points de vue sur de nombreux aspects et droits déterminés par le genre. Parmi les questions évoquées figuraient l'égalité et la non-discrimination, l'identité, l'éducation, le travail, les jeux et la liberté d'expression.

Une cérémonie a été organisée pour célébrer la Journée mondiale des enfants. Elle a rassemblé 69 personnes ainsi qu'un groupe de plus de 100 filles et garçons qui ont présenté au ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité un résumé de leurs idées et conclusions sur la mise

en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant sous diverses formes (manifestes, vidéos, accès par l'intermédiaire du web).

À l'issue de cette cérémonie, un certain nombre de ressources ont été produites sur la base des documents et propositions élaborés par les enfants et les adolescents au sujet de la mise en application de la Convention :

- Guide pour les éducateurs / « À travers le prisme du genre »
http://plataformadeinfancia.org/sites/default/files/guia_metodologica.pdf
Pour des activités avec filles et garçons de 6 à 17 ans et l'analyse et le suivi des droits des enfants sous l'angle du genre.
- Vidéo : « *Quoi de plus ennuyeux que d'être une princesse rose ?* »
<https://www.youtube.com/watch?v=D5UMu99J-5Q>
Convient aux enfants avec des handicaps auditifs, pour travailler sur les rôles et les stéréotypes de genre. La vidéo a reçu un très bon accueil, comme en témoignent les nombreuses visites enregistrées sur le site. Beaucoup des conclusions sont le fruit de l'analyse des enfants.
- Tutoriels vidéos préparés pour l'atelier « À travers le prisme du genre »
<https://www.youtube.com/watch?v=phJnomxYalw&feature=youtu.be>
Ces supports visent à encourager les enfants et les adolescents de 12 à 17 ans à travailler dans le cadre d'ateliers de cuisine et de mécanique pour entrer dans un processus d'observation et de réflexion sur la façon dont les garçons et les filles analysent les stéréotypes et les rôles de genre lorsqu'ils sont immergés dans différentes activités.
- Guide sur le genre, l'identité et la prise en charge
<http://plataformadeinfancia.org/documento/guia-de-genero-identidades-y-cuidados>
Créé à partir du matériel élaboré par des groupes de filles et de garçons. Conçu pour aider les professionnels de l'éducation à approfondir les questions de genre lorsqu'ils travaillent avec les enfants et les adolescents.

LIENS UTILES: <http://plataformadeinfancia.org/el-dia-de-la-infancia-se-colocara-las-lentes-de-genero>

CONTACTS: **Magacha Juste Ortega**
Punto de contacto del Consejo de Europa para los Derechos de la Infancia
Dirección General de Servicios para la Familia y la Infancia
Sudirección General de Infancia
Ministerio de Sanidad, Servicios Sociales e Igualdad
Tél.: +34 91 8226701; E-mail: mjuste@msssi.es

COMMENTAIRES:

Cette pratique est un bon exemple de coopération et de coordination entre des administrations publiques, des établissements pédagogiques/écoles et des entités sociales qui œuvrent dans le domaine de l'enfance.

BONNE PRATIQUE: PROGRAMME « IRENE » CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE
GROUPE CIBLE: JEUNES ADOLESCENTS DU SECONDAIRE, EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET EN CENTRES DE DETENTION POUR JEUNES, ASSOCIATIONS DE PARENTS, ASSOCIATIONS DE QUARTIER POUR FEMMES, GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNELS POUVANT ETRE EN CONTACT DIRECT AVEC DES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES, COMME LES FORCES DE SECURITE, LES TRAVAILLEURS SANITAIRES ET SOCIAUX, LES SERVICES SOCIAUX ET LES EDUCATEURS

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

L'Institut espagnol pour les questions de femmes, en coopération avec diverses entités locales des Communautés autonomes, développe depuis 2009 le programme IRÈNE destiné à l'information, l'éducation et la prévention en matière de violence sexuelle, en particulier parmi les jeunes adolescents. Ce programme englobe :

1. Ateliers - Information

Associations destinées aux parents, associations grand public et associations de quartier pour femmes. Leur objectif est de sensibiliser et d'informer au sujet des violences sexuelles parmi les jeunes et les adolescents, du statut juridique de ces infractions, mais aussi de faire connaître la définition de concepts – comme la différence entre mauvais traitements et violence –, les moyens de détecter les comportements violents et d'agir, les « nouvelles » infractions commises par l'intermédiaire du web et leurs conséquences psychologiques.

2. Ateliers - Prévention

Destinés aux jeunes adolescents dans l'enseignement secondaire, les centres de formation professionnelle et les centres de détention pour jeunes. L'objectif en est de faire de l'information et de la prévention au sujet de la violence sexuelle. Les ateliers traitent notamment les questions ci-après :

- Présenter les relations sous l'angle du respect mutuel, tout en renforçant d'autres comportements pour prévenir des formes de comportements violents et agressifs.
- Analyser les mythes qui entourent l'origine et la poursuite des violences sexuelles. Apprendre comment améliorer les capacités de communication permettant d'exprimer son désaccord, ses désirs et ses opinions, tout en respectant le point de vue de l'autre.
- Sensibiliser aux nouvelles formes de violence qui se développent sur l'internet.

3. Ateliers - Formation

Ces ateliers s'adressent aux professionnels qui peuvent être en contact direct avec les victimes d'agressions, comme les membres des forces de sécurité, les travailleurs sociaux, les employés des services sanitaires et sociaux et les éducateurs.

Leur objectif est de sensibiliser et d'informer ces professionnels, afin qu'ils puissent assurer aux victimes la prise en charge appropriée et les orienter au mieux, faciliter des interventions rapides et efficaces pour prévenir la victimisation secondaire, encourager le signalement et protéger les preuves.

Plusieurs outils et matériels ont été produits dans le cadre de ce projet :

- « *Votre corps vous appartient* » : Guide pour la prévention des violences sexuelles, destiné aux jeunes filles et aux adolescentes.

<http://ciudadanasfuenlabrada.es/MaterialesDocumentos/guiaviolenciasexual2010.pdf>

- « *La violence sexuelle sur internet. La connaître et la combattre !* » : Lignes directrices pour les professionnels qui travaillent avec les jeunes et les adolescents.
http://issuu.com/aytogetafe/docs/violencia_sexual_internet
- « *Amy_16, une histoire d'extorsion liée au sexe* » : Matériel de formation pour la prévention de la violence sexuelle sur internet, destiné aux adolescents et aux jeunes.
<http://www.pantallasamigas.net/recursos-educativos-materiales-didacticos/Amy-16-una-historia-de-sextorsion-violencia-digital-sexual-genero-adolescente/>
- « *Identifier toutes les formes d'agression* » : Guide pour la prévention des violences sexuelles à l'intention des jeunes et des adolescents.

LIENS UTILES: <HTTP://WWW.INMUJER.GOB.ES/ACTUALIDAD/NOVEDADESNUEVAS/DOCS/2014/NOTAINFORMATIVAIRENE.PDF>

CONTACTS: **Begoña Palacios de Burgos, Jefe Área de Programas, Subdirección General de Programas, Instituto de la Mujer, Ministerio de Sanidad, Servicios Sociales e Igualdad, Tél.: 91 4528607, bpalacios@inmujer.es**

COMMENTAIRES:

Nombre total de bénéficiaires (2009-2013) : 9 445 personnes, dont 6 058 femmes et 3 387 hommes. Cette pratique est un bon exemple de coopération et de coordination entre des administrations publiques/d'État (Institut espagnol pour les questions de femmes) et des instances locales (mairies), par le biais de la signature d'accords prévoyant notamment le partage de certaines dépenses budgétaires.

SUEDE

BONNE PRATIQUE: PROMOTION DE L'EGALITE DES GENRES A L'ECOLE
GROUPE CIBLE: ENSEIGNANTS, CONSEILLERS D'ORIENTATION, RESPONSABLES D'ETABLISSEMENT ET AUTRES PERSONNELS DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET LE DEUXIEME CYCLE DU SECONDAIRE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

La loi suédoise sur l'éducation stipule que l'éducation doit instituer le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques fondamentales qui forment le socle de la société suédoise. Tous ceux qui travaillent dans les écoles doivent également encourager le respect de la valeur intrinsèque de chaque individu et veiller à l'intérêt supérieur de l'enfant. Le programme national de l'enseignement obligatoire et du deuxième cycle du secondaire confère à l'éducation la mission de lutter contre les stéréotypes associés au genre. Elle devrait ce faisant donner aux élèves la possibilité d'explorer et de développer leurs capacités et leurs intérêts indépendamment de leur genre. Tous ceux qui travaillent dans l'enseignement devraient contribuer à la suppression de toute restriction imposée au choix des élèves en matière d'études ou de formation pour des questions de genre, ou encore d'antécédents sociaux et culturels.

En 2011, le gouvernement a confié à l'Agence nationale pour l'éducation la tâche d'accompagner les écoles dans leur mission de promotion de l'égalité des genres dans l'éducation, y compris en matière d'orientation, d'éducation sexuelle et relationnelle, ainsi que dans l'apprentissage du langage et de la lecture.

Promouvoir l'égalité des genres

D'une manière générale, il existe des différences flagrantes entre les résultats scolaires des filles et des garçons, mais aussi concernant leur intérêt respectif pour certaines matières. Il existe aussi des différences liées au genre en ce qui concerne leur santé, et notamment le stress. Les études montrent également que les filles et garçons sont traités différemment et ne bénéficient pas des mêmes conditions d'apprentissage dans l'enseignement obligatoire et le deuxième cycle du secondaire. L'Agence nationale pour l'éducation a donc été chargée de mettre en œuvre une formation continue destinée à informer et sensibiliser les personnels scolaires aux différences de genre en matière de résultats scolaires et de santé. L'objectif en est de promouvoir des chances égales dans l'éducation, indépendamment du genre. L'Agence a ainsi proposé une formation continue par l'intermédiaire d'un programme dans l'enseignement supérieur correspondant à 7,5 crédits ECTS. Des séminaires, qui ont accueilli un plus grand nombre d'enseignants et de chefs d'établissement pour l'échange d'expériences et d'exemples de méthodes en faveur de la promotion de l'égalité des genres, ont également été organisés.

Éducation sexuelle et relationnelle

L'Agence propose aux enseignants et aux autres personnels scolaires une formation continue sur l'éducation sexuelle et relationnelle, destinée à prévenir la violence et le harcèlement sexuel. Cette formation est proposée sous la forme d'un programme d'enseignement supérieur correspondant à 7,5 crédits ECTS, et par l'intermédiaire de conférences nationales sur la façon d'intégrer l'éducation sexuelle et relationnelle dans différentes matières. L'Agence a également produit des supports pour l'éducation sexuelle et relationnelle : un premier pour les 7^e à 9^e années de l'enseignement obligatoire et un deuxième pour le deuxième cycle du secondaire. Par ailleurs, 14 courts-métrages sur la

façon d'intégrer l'éducation sexuelle et relationnelle dans les disciplines scolaires ont été produits et mis en ligne sur le site web de l'Agence.

Promouvoir l'acquisition du langage et de la lecture dans une perspective d'égalité des genres

La compétence en écriture est importante pour la progression générale des élèves et leurs bons résultats scolaires. Le suédois fait partie des matières dans lesquelles on observe les plus grandes différences de notes entre filles et garçons. L'Agence a organisé des conférences et des séminaires nationaux qui ont réuni un grand nombre d'enseignants et de chefs d'établissement afin d'échanger des expériences et des exemples de méthodes. Sur la base de ces rencontres nationales, les écoles ont tenu des séminaires locaux dans l'objectif de sensibiliser et d'informer au sujet des méthodes basées sur des faits, et des différences de genre dans l'acquisition du langage de la lecture.

Conseil et orientation

En Suède, dans le deuxième cycle du secondaire, le choix des programmes est toujours influencé par le genre, et plus encore concernant la formation professionnelle. La démarche d'orientation basée sur l'idée que tous les métiers et tous les programmes éducatifs sont ouverts à la fois aux filles et aux garçons prend donc toute son importance. L'Agence a conçu dans cet objectif un programme d'enseignement supérieur correspondant à 7,5 crédits ECTS. La formation est proposée par des établissements d'enseignement supérieur aux conseillers d'orientation qui interviennent dans les écoles.

LIENS UTILES: **Agence nationale pour l'éducation :**
www.skolverket.se

Éducation sexuelle et relationnelle :
www.skolverket.se/skolutveckling/vardegrund/vardegrundsarbetet/se-och-samlevnad

x-

TURQUIE

BONNE PRATIQUE: PROGRAMME DE PRESTATIONS CONDITIONNELLES EN NATURE (*CONDITIONAL CASH TRANSFER, CCT*)

GROUPE CIBLE: FAMILLES DEMUNIES PRIVEES D'ACCES A L'EDUCATION ET AUX SERVICES DE SOINS DE SANTE POUR CAUSE DE PRECARITE FINANCIERE

BREVE DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE:

Le programme CCT s'applique en Turquie aux familles démunies qui sont privées d'accès à l'éducation et aux services de soins de santé pour cause de précarité financière. Destiné à garantir à ces groupes l'accès à l'éducation et aux services de santé existants, le programme CCT a été mis en œuvre en 2001 en tant que volet du projet pour la réduction des risques sociaux (*Social Risk Reduction Project, SRRP*), qui est financé par un prêt de la Banque mondiale. Le programme CCT a été mené à la manière d'un projet pilote dans six villes en 2003, et s'est étendu progressivement au plan national dès le début 2004. Toutes les pratiques relevant du programme SRRP ont été institutionnalisées et, à partir de 2007, mises en œuvre sous l'égide de la Direction générale de l'assistance sociale.

La composante essentielle du programme en question est l'aide éducative conditionnelle (*Conditional Education Assistance, CEA*), en vertu de laquelle une aide financière régulière est octroyée aux familles à la condition que ces dernières – qui font partie des 6 % de la population la plus pauvre – scolarisent leurs enfants en âge scolaire et que le taux de fréquentation des enfants scolarisés dans le primaire et le secondaire (1^{re} à 12^e année) atteigne un minimum de 80 %.

La CEA présente deux aspects significatifs. Tout d'abord, l'assistance financière est octroyée aux mères d'écoliers du primaire à la condition que ces enfants aillent à l'école. L'objectif est de renforcer la position des femmes en tant que décideurs au sein de la famille. Ensuite, en vertu de la condition qui exige des bénéficiaires un taux de fréquentation scolaire de leurs enfants d'au moins 80 % pour pouvoir préserver cette aide, les filles bénéficient d'un niveau plus élevé d'assistance – l'objectif étant d'encourager leur scolarisation (35 TL par mois pour une fillette en primaire ; 30 TL par mois pour un garçon en primaire ; 55 TL par mois pour les filles dans le secondaire, et 45 TL par mois pour les garçons dans le secondaire).

Plusieurs analyses d'impact ont été effectuées sur l'assistance éducative apportée directement aux mères dans l'objectif de « renforcer la position des femmes dans les familles et la communauté », avec des montants supérieurs octroyés aux filles en tant qu'action affirmative, afin d'impulser un élan à leur scolarisation et au taux de passage du primaire dans le secondaire.

En conséquence, la CEA a favorisé les progrès ci-après :

- une augmentation de la scolarisation des filles de 10,7 % dans le secondaire ;
- une augmentation de 16,7 % des perspectives de scolarisation des enfants (14-17 ans) en zones rurales ;
- une augmentation de 2,2 % du taux de scolarisation des filles dans le primaire en zone urbaine ;
- une augmentation de 5,4 % du taux de fréquentation des filles dans le secondaire.

Le programme d'assistance a favorisé un doublement de l'assiduité scolaire des filles, comparativement aux garçons. L'analyse du programme a aussi démontré son influence positive sur la scolarisation des filles et leurs résultats scolaires, mais aussi dans d'autres domaines – et notamment leur immunité et leur alimentation.

Selon les participants interrogés dans le cadre de l'enquête intitulée « Évaluation qualitative et quantitative des impacts des prestations conditionnelles en nature sur les bénéficiaires du programme applicable en Turquie », qui est l'analyse d'impact du programme conduit en 2012, octroyer l'aide aux mères est une pratique qui s'avère adaptée. Ces personnes ont également précisé que le programme avait eu un impact positif sur les femmes, renforçant leur sentiment de puissance et d'influence au sein de la famille. Une grande majorité des femmes interrogées ont fait état d'un changement en conséquence du programme, et notamment le fait que leur voix ait plus de poids que par le passé.

APPENDIX / ANNEXE

Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation

(adoptée par le Comité des Ministres le 10 octobre 2007, lors de la 1006e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe ;

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et que ce but peut être atteint, notamment, par des actions communes dans le domaine culturel ;

Ayant à l'esprit la Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique, adoptée le 16 octobre 2002, dans laquelle il déclare que « l'éducation à la citoyenneté démocratique est un facteur de cohésion sociale, de compréhension mutuelle, de dialogue interculturel et interreligieux, et de solidarité, qu'elle concourt à la promotion du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et qu'elle favorise l'établissement de relations harmonieuses et pacifiques dans et entre les peuples, ainsi que la défense et le développement de la société et de la culture démocratiques » ;

Ayant à l'esprit la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, adoptée le 12 mars 2003, dans laquelle il invite les Etats membres à « inclure, dans les programmes scolaires, des activités éducatives et de formation afin de sensibiliser les jeunes à l'égalité entre les femmes et les hommes et de les préparer à l'exercice de la citoyenneté démocratique » ;

Ayant à l'esprit que les Ministres européens responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes ont recommandé, lors de la 4e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Istanbul, 13-14 novembre 1997), que le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) et le Comité directeur de l'éducation (CDED) travaillent sur un projet commun « afin de développer l'éducation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une éducation sans stéréotype à tous les niveaux du système d'éducation » ;

Ayant à l'esprit la Recommandation n° R (98) 14 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans laquelle il recommande aux gouvernements des Etats membres « d'encourager les décideurs/euses à (...) créer un environnement propice à cette approche et de faciliter les conditions pour sa mise en œuvre dans le secteur public » ;

Prenant note de la Déclaration des Ministres européens de l'Education sur le thème principal de la 20e Session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education, « Politiques éducatives pour la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale : enjeux et stratégies » (Cracovie, 15-17 octobre 2000) ;

Rappelant la Déclaration des Ministres européens de l'Education adoptée lors de la 21e Session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education sur « L'éducation interculturelle dans le nouveau contexte européen » (Athènes, 10-12 novembre 2003) ;

Ayant à l'esprit les textes suivants adoptés par l'Assemblée parlementaire : la Recommandation 1229 (1994) relative à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, et la Recommandation 1281 (1995) relative à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation ;

Ayant à l'esprit la Charte européenne du Conseil de l'Europe pour une école démocratique sans violence (2003) ;

Réaffirmant les engagements découlant de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), et en particulier des articles 2, 4 et 10 ;

Attentif au fait qu'en dépit d'un volume considérable de législation nationale et internationale élaborée pour garantir l'égalité des chances, du développement d'une éducation commune des garçons et des filles dans de nombreux Etats membres, et de la présence plus nombreuse de femmes dans le système éducatif, des disparités excessives subsistent entre filles et garçons, et entre femmes et hommes dans nos sociétés dans les pratiques scolaires et sociales, l'orientation pédagogique et professionnelle, la formation, l'emploi, la participation à la société en général, et en particulier la prise de décision, et que ces disparités affaiblissent les droits fondamentaux des hommes comme des femmes, et notamment celui de participer pleinement, en tant que partenaires égaux, à tous les aspects de la vie ;

Conscient que ces disparités ont des répercussions négatives sur la vie des femmes et des hommes et des implications pour nos sociétés, trop fréquemment privées de la contribution des femmes à la vie publique et de celle des hommes à la vie privée ;

Considérant que les sociétés démocratiques doivent être fondées sur un partenariat et un partage égal des droits et des responsabilités entre les femmes et les hommes, qu'elles doivent subvenir à leurs besoins respectifs, qu'elles doivent assurer une participation équilibrée à tous les domaines de la vie et garantir l'intégralité des droits civiques à toutes les femmes et à tous les hommes ;

Conscient que les représentations de la femme et de l'homme et les modèles d'attribution des rôles sociaux qui façonnent nos sociétés sont reproduits à l'école, et qu'une éradication de la discrimination formelle ne suffira pas à garantir que le système scolaire soit porteur d'une égalité de fait ;

Attentif au fait que les rôles sociaux stéréotypés de chaque sexe limitent les possibilités pour les femmes et les hommes de réaliser leur potentiel, et au fait que l'égalité requiert une collaboration positive et dynamique entre les femmes et les hommes, susceptible de déboucher sur des changements structurels à tous les niveaux et, à plus long terme, sur un nouvel ordre social ;

Préoccupé par le fait que la réussite scolaire des filles ne se traduit pas automatiquement par une bonne transition du système éducatif vers le marché du travail, ni par une participation aux prises de décisions politiques et économiques, préoccupé également par les résultats scolaires insuffisants et le manque d'aptitudes sociales et personnelles des garçons ;

Conscient de la responsabilité du système éducatif de préparer les élèves/étudiant(e)s à une participation active aux différents aspects de la vie démocratique (politique, civique, social et culturel), et à tous les niveaux (local, régional et national) ;

Reconnaissant que les enseignant(e)s peuvent contribuer à perpétuer les mécanismes de sélection fondés sur le sexe des candidats, ou au contraire à faire évoluer la société, et qu'il est essentiel de faire participer les écoles et les différents acteurs du processus éducatif à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Conscient que l'instruction et la formation des enseignant(e)s sont essentielles pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'éducation ;

Attentif au fait qu'en milieu scolaire les aspects non formels (expériences personnelles), sont tout aussi importants que les aspects formels pour la construction de l'identité des filles et des garçons ;

Convaincu que l'égalité entre les femmes et les hommes et la perspective de genre doivent être intégrés à tous les niveaux du système éducatif dès le plus jeune âge, afin d'inculquer, dans les rapports entre filles et garçons et entre femmes et hommes, des valeurs de justice et de participation nécessaires pour un exercice véritable et actif de la citoyenneté démocratique et pour la mise en place d'un véritable partenariat entre les femmes et les hommes dans la vie privée et publique,

Recommande aux gouvernements des Etats membres :

- I. de revoir leur législation et leurs pratiques en vue de mettre en œuvre les stratégies et mesures énoncées par la présente recommandation et par son annexe;
- II. de promouvoir et d'encourager des mesures visant spécifiquement à appliquer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux du système éducatif et dans la formation des enseignant(e)s, en vue de parvenir à une égalité de fait entre les femmes et les hommes et d'améliorer la qualité de l'éducation ;
- III. de mettre en place des mécanismes, dans l'ensemble du système éducatif, pour la promotion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu scolaire ;
- IV. de porter la présente recommandation à l'attention des institutions politiques et des organismes publics et privés concernés, en particulier les ministères et/ou les autorités publiques chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques éducatives aux niveaux central, régional et local, les organes de direction des établissements scolaires, les autorités locales et régionales, les syndicats et les organisations non gouvernementales ;
- V. de suivre et d'évaluer les progrès découlant de l'adoption de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu scolaire, et d'informer les comités directeurs compétents des mesures prises et des progrès accomplis dans ce domaine.

Annexe à la Recommandation CM/Rec(2007)13

Définitions

Aux fins de la présente recommandation, on entend par :

« approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes » : la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques ;

« intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire » : une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation dans une perspective de genre des budgets à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;

« éducation de qualité » : une éducation qui prenne en compte les trois éléments suivants :

- mise en adéquation des attentes et des résultats (éducation adaptée au but recherché) ;
- auto amélioration et transformation (éducation axée sur les processus) ;
- autonomie, motivation et participation (éducation centrée sur l'apprenant) ;

« citoyenneté démocratique » : le fait d'assumer et d'exercer ses droits et ses responsabilités dans la société, par le biais d'une participation à la vie civique et politique, et de la valorisation des droits de la personne humaine et de la diversité à la vie sociale et culturelle ;

« école démocratique » : un établissement dont l'administration est fondée sur le respect des droits de la personne humaine ainsi que sur l'autonomie et la participation des élèves, du personnel et des parties prenantes à toutes les décisions importantes.

Les gouvernements des Etats membres sont invités à étudier les mesures suivantes en vue de leur mise en œuvre :

Cadre juridique :

1. inclure le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la législation nationale en matière d'éducation, afin d'assurer l'égalité des droits et des chances pour les filles et les garçons à l'école, et de promouvoir une égalité de fait entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la société ;
2. introduire dans l'élaboration des instruments juridiques relatifs à l'éducation, une évaluation de l'impact selon le genre et, le cas échéant, revoir la législation existante pour y intégrer une perspective de genre ;

Politiques éducatives et structures d'appui :

3. introduire la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques éducatives et en milieu scolaire, dans le cadre d'un programme spécifique ;
4. concevoir des plans d'action et allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre d'un programme de promotion de l'approche intégrée de l'égalité, incluant des mesures de suivi et d'évaluation ;
5. étudier l'impact des politiques éducatives sur les filles et les garçons, les femmes et les hommes, mettre à disposition des instruments qualitatifs et quantitatifs adaptés pour évaluer cet impact, et adopter une stratégie d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pour promouvoir l'égalité dans l'accès aux ressources scolaires et dans leur utilisation ;
6. faire en sorte que les statistiques produites par les ministères et les autorités compétentes en matière d'éducation soient ventilées par sexe, et publiées de façon régulière ;
7. veiller à un équilibre entre les femmes et les hommes au sein des comités ou groupes de travail créés par ces ministères et/ou les autorités compétentes en matière d'éducation ;
8. organiser des campagnes de sensibilisation et/ou des formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'approche intégrée de l'égalité, à l'intention du personnel des ministères de l'éducation ;
9. élaborer et diffuser des informations générales sur l'intégration d'une perspective de genre et de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier des exemples de bonnes pratiques, notamment par le biais des sites des ministères et des autorités compétentes en matière d'éducation ;
10. élaborer et diffuser des recommandations à l'intention des écoles, des enseignant(e)s et des auteurs des programmes scolaires et des formations, axées sur l'intégration d'une perspective de genre et de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes ; sensibiliser les inspecteurs/trices scolaires à l'approche intégrée de l'égalité et mettre au point des indicateurs pour l'assurance qualité et l'autoévaluation ;
11. informer les enseignant(e)s et les autres personnels éducatifs des recommandations et accords internationaux concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier dans le domaine de l'éducation ;

Administration et organisation des établissements scolaires :

12. encourager les instances responsables d'établissement scolaire à introduire l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'école ;
13. sensibiliser et faire participer les parents et les tuteurs à l'action menée par l'école en matière d'égalité des sexes et d'approche intégrée de l'égalité ;
14. encourager l'ensemble de la communauté éducative à respecter les objectifs et la mission de l'école en matière d'approche intégrée de l'égalité, et à participer activement à la mise en œuvre de la stratégie ;
15. promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux du processus éducatif, en particulier parmi les directeurs/trices et chefs d'établissement scolaire ;
16. promouvoir une approche globale de l'éducation formelle et informelle à l'école, abordant les compétences fondamentales, les droits de la personne humaine, ainsi que la dignité et l'égalité entre femmes et hommes, propre à encourager l'estime et le respect de soi et à favoriser la prise de décision en connaissance de cause, afin de préparer les filles et les garçons à la vie en société et à la vie de famille ;
17. promouvoir une culture démocratique en milieu scolaire, avec notamment l'adoption de pratiques éducatives visant à approfondir les connaissances et les compétences des filles et des garçons nécessaires à la participation et à l'action, et à les aider à s'adapter aux changements et au partenariat entre hommes et femmes, condition préalable au plein exercice de la citoyenneté ;
18. encourager une participation équilibrée des garçons et des filles à la prise de décision collective, à la gestion de leur établissement et à toutes les activités hors programme telles que les conseils scolaires, les parlements des enfants, les forums et clubs de jeunesse, les associations d'élèves, les sorties scolaires, les échanges entre établissements, le bénévolat, les rencontres avec des dirigeant(e)s politiques locaux/locales et les campagnes de communication ;
19. encourager les collectivités locales et autres administrations à financer l'adaptation des bâtiments scolaires (équipements sanitaires, possibilités d'hébergement, etc.) à la présence de filles et de garçons et à leurs spécificités ;

Formation initiale et continue des enseignant(e)s et des formateurs/trices :

20. promouvoir la sensibilisation et la formation à l'égalité entre les femmes et les hommes de l'ensemble du personnel éducatif, en particulier les chefs d'établissement ; produire des matériels et des outils d'enseignement et de formation des enseignant(e)s, sur une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'éducation, et les distribuer aux enseignant(e)s ;
21. inclure, dans la formation initiale et continue des enseignant(e)s, des contenus qui les incitent à réfléchir sur leur identité, leurs convictions, leurs valeurs, leurs préjugés, leurs attentes, leurs attitudes et leurs conceptions de la femme et de l'homme, ainsi que sur leurs pratiques pédagogiques ; les enseignant(e)s devraient être encouragé(e)s à remettre en question les mentalités et les idées fondées sur des préjugés sexistes, qui risquent d'entraver le développement personnel et l'épanouissement des filles et des garçons ;
22. intégrer l'égalité, la diversité et la perspective de genre dans différents domaines de la formation initiale et continue des enseignant(e)s, en particulier : la production, la reproduction et la transmission des connaissances ; la dynamique didactique (matériel, méthodologie, communication et évaluation) ; et la culture institutionnelle (déroulement de la journée à l'école, organisation et aménagement des bâtiments, activités de loisirs et affichage) ;

23. valoriser le métier d'enseignant(e) auprès du public et réévaluer le cas échéant les salaires, de manière à encourager à la fois les hommes et les femmes à choisir cette profession, en particulier aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire ;

Cursus, programmes scolaires, matières enseignées et examens :

24. accorder une attention particulière aux questions d'égalité entre les filles et les garçons lors de l'élaboration des cursus et des programmes, de façon générale, et plus spécifiquement dans les matières scientifiques et technologiques, et revoir les programmes en conséquence ;

25. examiner la place accordée aux femmes dans les programmes scolaires et les différentes disciplines, et attirer l'attention sur l'expérience des femmes et leur contribution aux matières enseignées ;

26. tenir compte, dans l'élaboration des programmes scolaires, des intérêts et des préférences des filles et des garçons à l'égard des modes d'apprentissage et d'enseignement, afin de favoriser leur réussite scolaire et d'élargir leur horizon scolaire et professionnel ;

27. introduire dans les programmes scolaires, le cas échéant, un programme d'éducation pour la vie privée, afin de stimuler l'autonomie des garçons et des filles dans ce domaine, de les rendre plus responsables dans leurs rapports et leurs comportements émotionnels et sexuels, de lutter contre les préjugés sexistes concernant le rôle des femmes et des hommes, et de préparer les jeunes à un nouveau partenariat entre les femmes et les hommes dans la vie privée comme dans la vie publique ;

Matériels d'enseignement :

28. sensibiliser les auteurs/trices et les éditeurs/trices de manuels scolaires et de matériel éducatif, didactique, d'évaluation et d'orientation professionnelle, à la nécessité de considérer l'égalité entre les femmes et les hommes comme un critère de qualité pour la production de ce matériel et la conception de produits multimédias à usage scolaire ;

29. encourager les enseignant(e)s à analyser, remettre en question et ainsi favoriser l'élimination de préjugés sexistes et d'idées fausses qui peuvent être véhiculés par ces manuels, ces outils et ces produits dans leur contenu, leur langage et leurs illustrations ;

30. encourager les enseignant(e)s à analyser et à combattre le sexisme qui peut être véhiculé par le contenu, le langage et les illustrations des bandes dessinées, des livres et des jeux pour enfants, des jeux vidéo, des sites Internet et des films, qui façonnent les mentalités, le comportement et l'identité des jeunes ;

31. mettre au point et diffuser des indicateurs permettant d'évaluer selon une perspective de genre le matériel didactique, en particulier les manuels scolaires et les produits multimédias éducatifs ;

Méthodes et pratiques éducatives :

32. inclure, dans les directives pour l'autoévaluation et l'assurance qualité des établissements scolaires, une analyse des méthodes et des pratiques éducatives intégrant une perspective de genre ;

33. attirer l'attention des enseignant(e)s sur les études traitant des relations entre les enseignant(e)s et les élèves de chaque sexe ;

34. encourager l'approche intégrée de l'égalité des sexes dans les activités telles que le sport et les loisirs, lorsque des stéréotypes et des attentes à caractère sexiste peuvent influencer l'image que les filles et les garçons ont d'eux-mêmes, la construction de leur identité, leur santé, leur acquisition de compétences, leur développement intellectuel, leur insertion dans la société et leurs relations avec les personnes de l'autre sexe ;

35. encourager les filles et les garçons à investir de nouveaux rôles, de nouvelles activités et de nouveaux domaines, et faire en sorte qu'ils et elles bénéficient d'un accès égal à toutes les parties des programmes scolaires et aux mêmes expériences d'apprentissage ;

36. veiller à l'utilisation d'un langage non sexiste et à la prise en compte de la dimension de genre dans la pratique éducative et dans les espaces scolaires ;

Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de la personne humaine :

37. placer l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de la personne humaine, et intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et d'autres questions essentielles à la démocratie (à savoir les droits et les responsabilités de chaque citoyen/ne dans la vie publique et privée) dans la législation de base relative aux systèmes éducatifs, en tant qu'objectifs à atteindre pour les programmes, la culture des établissements scolaires et la formation des enseignant(e)s ;

38. créer des contextes d'apprentissage à l'école axés sur les besoins et les intérêts des filles et des garçons à l'égard des problèmes qui touchent nos sociétés ; donner aux élèves les moyens de développer et d'exercer leur citoyenneté démocratique, notamment en reconnaissant à la fois les filles et les garçons comme agents du changement social, et en concevant des projets qui encouragent les initiatives, permettent d'acquérir des compétences et des connaissances dans le but d'agir, et donc de créer des liens entre l'école et la vie extrascolaire ;

Orientation scolaire et professionnelle :

39. inclure l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les objectifs de l'orientation scolaire et professionnelle ;

40. encourager et former les conseillers/ères d'orientation à appliquer l'approche intégrée de l'égalité entre femmes et hommes, afin qu'ils et elles puissent analyser et combattre le cas échéant les effets d'une socialisation sexiste ;

41. examiner l'incidence des conceptions du rôle de la femme et de l'homme sur l'identité des filles et des garçons et sur leurs projets d'avenir, et encourager des débats en classe sur les choix d'orientation ;

42. encourager la coopération entre des établissements scolaires et des entreprises afin de donner aux filles et aux garçons une meilleure idée des possibilités existant dans différents secteurs, en particulier pour les métiers dominés par l'un ou l'autre sexe ;

43. réaliser et diffuser des études statistiques sur l'orientation professionnelle, ventilées par sexe ;

Prévenir et combattre la violence sexiste :

44. apprendre aux jeunes à réfléchir aux rapports humains et à les comprendre dans le contexte de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits de la personne humaine, des rapports de pouvoir et de la violence ;

45. fournir aux établissements scolaires des lignes directrices destinées à promouvoir une organisation fondée sur le respect des droits de la personne humaine et sur la prévention et la répression de toutes les formes de violence individuelle ou collective ou de discrimination pouvant entraîner des situations de danger, de peur, de persécution, de harcèlement psychologique ou sexuel, ou d'agression physique ou sexuelle pour les filles et les garçons dans la vie scolaire au quotidien ;

46. sensibiliser les membres du personnel éducatif et leur apprendre à repérer, à analyser, à traiter et à combattre les différentes formes de violence sexiste ;
47. sensibiliser les filles et les garçons aux dangers auxquels elles/ils sont exposé(e)s en matière d'exploitation, de violence sexuelle et de traite, et veiller à ce que les établissements scolaires puissent intervenir rapidement en cas d'atteinte grave à l'intégrité sexuelle et à la sécurité des filles et des garçons (inceste, viol, pédophilie) ;
48. demander aux établissements scolaires de mettre en place des politiques et des procédures permettant de résoudre les problèmes de brimades, de harcèlement et de violence fondés sur le sexe ;
49. sensibiliser les chefs d'établissement et les enseignant(e)s au problème de la violence à l'égard des femmes et des hommes liée aux usages et à la culture, afin de leur permettre de l'analyser et d'y répondre, et d'apporter un soutien au droit de toute jeune fille à l'autonomie ;

Groupes vulnérables :

50. promouvoir des mesures spécifiques pour les filles et les garçons issus de groupes dont les coutumes et la culture les incitent à interrompre précocement leur scolarité, et sensibiliser les parents à ces problèmes ;
51. promouvoir des actions spécifiques pour les jeunes – garçons et filles – issus de milieux défavorisés, qui abandonnent leurs études et/ou sont menacés d'exclusion sociale ;

Nouvelles technologies d'information et de communication :

52. adopter des directives stratégiques transversales sur la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'éducation, et notamment dans la conception et la sélection de produits multimédias à usage scolaire ;
53. promouvoir dès le plus jeune âge l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès aux TIC et leur utilisation dans les établissements scolaires et dans d'autres lieux formels et non formels de formation et d'éducation ;
54. analyser la façon dont les nouvelles technologies d'information et de communication sont utilisées par les filles et les garçons ;

Médias :

55. encourager les recherches sur l'utilité des médias pour enseigner et développer un sens critique chez les jeunes (filles et garçons) à l'égard des conceptions sexistes de la féminité, de la masculinité et des relations hommes-femmes dans la société ;

Recherches sur les questions de genre et d'éducation :

56. entreprendre et soutenir des recherches sur les questions de genre et d'éducation, telles que :
- la recherche sur le sexisme véhiculé par le langage oral et écrit utilisé dans la pratique éducative et dans les espaces scolaires, y compris dans la communication entre jeunes filles et jeunes garçons ;
 - la recherche sur des projets innovants traitant des stéréotypes de genre et du comportement des élèves, des représentations de la masculinité et de la féminité, des nouveaux rôles identitaires des filles et des relations entre filles et garçons, en particulier les comportements agressifs et abusifs ;

Suivi :

57. collecter et analyser de façon régulière et continue des données statistiques, ventilées par sexe, sur les élèves et les différent(e)s participant(e)s au processus éducatif, en fonction du niveau d'instruction, des filières, des matières et des orientations professionnelles, en particulier dans les matières scientifiques et techniques, et publier régulièrement ces données en les diffusant auprès d'un large public ;

58. mettre en œuvre la présente recommandation par le biais du suivi et de l'évaluation des politiques, des pratiques et des résultats de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

59. produire des évaluations régulières des mesures adoptées et des actions entreprises, en publier les conclusions et les diffuser à grande échelle parmi les parties concernées.